

Les compétences de la Communauté d'agglomération Est Ensemble

**Vote
du Conseil communautaire
du 13 décembre 2011**



**Est
Ensemble**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Sommaire

Le pacte territorial d'Est Ensemble	p. 4
L'intérêt communautaire : un outil pour construire les politiques communautaires	p.24
La valeur ajoutée communautaire, compétence par compétence, et les transferts qui en découlent	p. 25
Aménagement de l'espace communautaire	p. 26
Équilibre social de l'habitat	p. 32
Développement économique	p. 34
Emploi et insertion	p. 38
Politique de la ville	p. 40
Équipements sportifs	p. 42
Équipements culturels	p. 44
Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie	p. 48
Action sociale	p. 50
La nécessité de poursuivre la réflexion sur le bloc « social » de la Communauté d'agglomération	p. 53
Carte de la répartition par compétence des équipements transférés	p. 54
Délibérations	p. 56

Le pacte territorial d'Est Ensemble

un avenir commun pour 400 000 citoyens



Mardi 13 décembre 2011, le Conseil communautaire de l'Agglomération s'est réuni, autour de son président **Bertrand Kern**, afin d'adopter les compétences d'intérêt communautaire qui fonderont à l'avenir l'action d'Est Ensemble. A cette occasion, les élus ont également adopté le pacte territorial qui fonde les principes de l'action de la Communauté d'agglomération.

Depuis le 1er janvier 2010, les villes de Bagnolet, de Bobigny, de Bondy, des Lilas, de Montreuil, de Noisy-le-Sec, de Pantin, du Pré Saint-Gervais, de Romainville, neuf villes de la métropole francilienne, neuf villes du département de la Seine-Saint-Denis, neuf villes à l'histoire riche et commune ont décidé de sceller une communauté de destin en se constituant en Agglomération.

Fières de leur passé populaire, attentives aux aspirations d'émancipation, de partage, de création de ses habitants, conscientes de la valeur ajoutée que peut générer une Communauté d'agglomération, elles ont voulu, dès la création d'Est Ensemble, structurer une Agglomération de projets.

Lors des débats citoyens, les habitants de notre territoire ont clairement fait valoir leurs attentes et leurs besoins. Ils aspirent à vivre dans un territoire d'égalité, là où l'on peut se soigner, éduquer ses enfants, profiter de services publics performants, envisager de travailler non loin de son domicile aussi bien qu'ailleurs en Ile-de-France grâce à des transports publics nombreux et confortables.

Les habitants expriment la fierté d'appartenir à ce territoire que certains décrient. La crise économique et sociale est dure pour les plus fragiles quand les puissants et les oligarchies sont épargnés, mais c'est le choix des fondateurs de la Communauté d'agglomération Est Ensemble de corriger, de faire rempart et de proposer un autre chemin pour donner avenir et perspective à nos concitoyens.

L'ambition des fondateurs est de donner envie à chacun de s'inscrire dans une Agglomération plus forte, plus écologique, plus solidaire, plus unie.

Aussi, le pacte pour Est Ensemble propose des projets concrets de court terme, voire de très court terme et une vision de l'avenir. Les fondateurs s'engagent pour que le changement soit visible, rapide.

La Communauté d'agglomération possède des atouts uniques : une identité ancrée forgée par l'histoire industrielle de la banlieue de l'Est parisien, par la qualité et l'attachement à ce territoire des femmes et des hommes qui y vivent, qui y travaillent. Nous sommes une terre d'excellence, d'innovation, là où sur d'anciennes friches poussent les ferments de l'économie de la connaissance, là où les fondateurs échafauderont, en faisant entrer la nature dans la Ville, une communauté durable intense, douce d'aujourd'hui et de demain, là où ils défendront, coûte que coûte, le service public local comme garant de l'équité républicaine.

Est Ensemble est une Agglomération de 400 000 habitants, la première d'Ile-de-France, riche de la pluralité de ses habitants, ayant de grands atouts en termes paysagers, environnementaux et économiques.

Une crise globale, systémique, culturelle secoue le monde et conduit à repenser l'avenir en faisant face à une mutation économique, écologique et sociale qui peut être source de déstabilisation, mais qui nous intime aussi le devoir d'un véritable renouveau par l'apport que constitue cette nouvelle collectivité.

L'importance de la Communauté d'agglomération Est Ensemble en fait une collectivité territoriale qui compte dans le fait métropolitain. A l'instar d'autres agglomérations d'équilibre de l'aire francilienne, elle est un acteur majeur, devant participer au polycentrisme et rééquilibrer l'Est de la métropole.

Pour autant, elle souffre d'un certain nombre de handicaps qu'elle doit surmonter.

Dans un contexte de réforme territoriale, de recentralisation rampante doublée d'un transfert d'une part de plus en plus importante de la fiscalité vers les ménages moyens et modestes remettant en cause notre pacte social, d'une fragmentation des politiques publiques qui ne permettent plus d'agir avec suffisamment de cohérence et de cohésion, les fondateurs décident de se doter des moyens d'une politique émancipatrice tournée vers l'Homme sur ce territoire.

Les fondateurs font le choix d'un projet d'agglomération dans la durée, en cherchant systématiquement à générer les complémentarités entre les villes et la CAEE, ils proposent des politiques inusitées au plan local, ils mutualiseront leur moyens pour améliorer la qualité du service rendu aux concitoyens, en rendant visible et lisible une agglomération à vivre.

Est Ensemble à l'heure des choix

Un territoire sans passé peine à se forger un avenir.

L'histoire d'un territoire d'exception avec les grands Moulins, l'industrie pharmaceutique, la tradition cheminote, le passé maraîcher et agricole, avec les grands ensembles des années 60, et la désindustrialisation des années 80, reste gravée dans la mémoire humaine et urbaine.

Les fondateurs décident de décrire les aménités naturelles d'Est Ensemble, avec de véritables poumons verts en proche banlieue, avec le canal de l'Ourcq comme parcours cinématique, trame paysagère de nos anciennes industries lourdes, vecteur d'ancestrales mobilités douces qu'il est nécessaire de remettre au goût du jour.

Ils conviennent de rappeler l'empreinte du bâti industriel, du tissu pavillonnaire ouvrier, mais aussi la dégradation de l'habitat social ancien, la paupérisation galopante d'une partie non négligeable de nos concitoyens.

Les fondateurs veulent valoriser aussi les nouveaux sites d'excellence, les activités tertiaires à haute valeur ajoutée, les lieux de culture emblématiques, les solidarités acquises et les marques d'entraide qui forment l'esprit et le caractère des habitants de notre agglomération.

Ces réalités contrastées sont les atouts et les faiblesses qui structurent le projet territorial.

Est Ensemble sera volontariste pour corriger les inégalités territoriales de départ.

Il faut aussi valoriser nos atouts, notre positionnement privilégié dans les évolutions de la Métropole, nos services publics, notre réservoir foncier, notre population active jeune, notre maillage de transports qui ne cesse de se renforcer.

Un nouveau modèle de développement

La réussite de l'Agglomération passera par plusieurs conditions jusqu'à présent encore parfois absentes. Il faut en faire un instrument de cohérence, compris de tous, un projet politique au sens plein du terme qui oriente, arbitre et apporte du mieux pour tous les habitants de notre territoire.

Il paraît nécessaire de déterminer un périmètre d'action assorti d'une visibilité de la collectivité pour permettre l'appropriation de l'Agglomération par nos concitoyens. Loin des structures intercommunales de façade nées d'opportunités plus que de projets, nous devons lutter contre l'émiettement, les doublons et l'immobilisme qui anéantiront toute pertinence à notre structuration.

Répondre à ces défis, c'est participer au bien-vivre ensemble dans un territoire intense, humain, dynamique, solidaire, écologique.

Les élus de notre agglomération, ainsi que les communes qui la composent s'engagent pour l'accès de tous, et au premier chef des plus fragiles, à un cadre et une qualité de vie sans cesse bonifiée en luttant contre les fragmentations sociales.

Est Ensemble engagera aussi la réflexion pour participer pleinement à la réorganisation institutionnelle générée par l'émergence du fait métropolitain et du Grand Paris, et être ainsi un territoire moteur du polycentrisme.

Le territoire d'action sera visible pour permettre l'appréhension par les concitoyens de l'agglomération, et tout sera engagé pour que ceux-ci se l'approprient.

Est Ensemble sera le levier d'actions politiques pour démultiplier les synergies entre les communes et elle-même, au bénéfice des habitants et de leur avenir.

Elle s'arc-boutera avec les communes membres en faveur du logement, du cadre de vie, de la vie culturelle et sportive, de l'offre commerciale, des potentialités en termes d'emploi, d'insertion et de formation, de la qualité de l'offre scolaire et de l'accueil du jeune enfant, de l'insertion de chacun dans la Cité.

Le projet des fondateurs est de faire là où les communes ne savent ou ne peuvent plus faire, et d'aider à faire là où les communes agissent encore pleinement, en proximité, pour le bien être des citoyens.

Est Ensemble, au-delà de ce qui relève des compétences obligatoires (aménagement, développement économique, politique de la ville et équilibre social de l'habitat) et des compétences optionnelles qui ont été choisies (culture, sport, enseignement supérieur, environnement...) doit définir son écosystème, son modèle de développement.

Est Ensemble mettra l'humain au cœur de ses objectifs en répondant à trois défis

Les fondateurs prennent l'engagement de :

1/ Proposer à chacun les conditions de l'émancipation et du bien-vivre

2/ Relever le défi du rayonnement et de l'attractivité du territoire

3/ Faire d'Est Ensemble une éco-agglomération

Les fondateurs seront de tous les combats contre toute forme de résignation quant à la pertinence et l'efficacité de l'action publique. Ils revaloriseront l'action du Politique, en développant la démocratie participative, en inventant de nouveaux pouvoirs aux citoyens.

Ils détermineront un projet écologique, projetant une éco-agglomération citoyenne, solidaire, durable. Leur utopie sera à hauteur d'homme, ils la rêvent atteignable.

Les fondateurs font le choix d'un projet de cohésion sociale pour construire de l'égalité entre les territoires et donc de l'égalité entre les citoyens.



Atouts	Faiblesses
Un territoire fort d'une identité : - historique, avec un nombre de sites et de monuments protégés supérieur à la moyenne francilienne et départementale - culturelle, avec des équipements tels que la Maison de la danse - sociale	Un territoire souffrant d'un déficit d'image tant au niveau du Département que de la Métropole
Un positionnement géographique avantageux et stratégique, comme porte d'entrée du Département de la Seine-Saint-Denis à la croisée des liaisons viaires entre Paris et Roissy	Un solde migratoire négatif
Un maillage de transports qui se développe et connecte le territoire d'Est Ensemble à celui de la Région capitale	Une fragilité sociale de ses habitants avec des revenus parmi les plus bas de la Région Ile-de-France et une densité des personnels de santé inférieure à la moyenne départementale
Un tissu économique innovant autour de l'image et des biotechnologies, avec la présence de pôles tertiaires et administratifs importants	Une population accédant à la propriété nettement inférieure à la moyenne départementale et francilienne, avec une vraie rupture dans les parcours résidentiels ascendants
Une population jeune et un solde naturel positif	Une réelle fracture entre le lieu d'habitation des actifs et leur lieu d'emploi (un tiers des actifs seulement travaille sur le territoire d'Est Ensemble)
Douze projets de renouvellement urbain	Une population trop faiblement diplômée
Des prix de l'immobilier encore relativement accessibles	Un urbanisme hétéroclite et anarchique, avec des coupures urbaines importantes (ex-RN3 à Pantin, Romainville et Bobigny, bretelle de l'autoroute A3 à Montreuil...) laissant des espaces interstitiels difficiles à aménager, et des sols pollués suite à la désindustrialisation
Une disponibilité foncière pour le développement d'activités et d'habitat	Une discontinuité des espaces habités, une absence de liaison entre des espaces verts importants
Une richesse naturelle et paysagère sur laquelle peuvent se construire des trames vertes et bleues (base de plein air et de loisirs de la Corniche des Forts, glacis du Fort de Romainville, le Canal de l'Ourcq avec les parcs de la Villette et de la Bergère, le cimetière de Pantin, le Parc Montreau, le Parc des Beaumonts, le Parc Jean-Moulin-Les Guilands...)	Des équipements sportifs dans la moyenne départementale, c'est-à-dire à l'avant-dernière place au niveau national

Proposer à chacun les conditions de l'émancipation et du bien-vivre

Il est nécessaire aujourd'hui pour Est Ensemble de traiter des politiques qui touchent le quotidien des habitants. Favoriser le bien vivre, c'est produire un service public renforcé, c'est proposer de nouvelles actions qui forment un véritable bouclier social pour nos concitoyens.

L'Agglomération s'investira dans de nombreux domaines qui participent de l'épanouissement, de la qualité de vie et de l'offre de service pour tous. C'est en cela que notre structure intercommunale favorisera l'égalité, l'équité, la mixité, sans se cantonner à ses compétences obligatoires, mais en trouvant un chemin praticable pour agir dans des domaines tels la culture, le sport, la santé, l'insertion par l'économique, la dépendance, l'enseignement supérieur et la recherche, etc.

Nous devons impérativement œuvrer en matière d'aide à la personne, de transport à la demande, de CLIC communautaire, d'insertion des plus éloignés de l'emploi, d'actions innovantes en matière de clauses sociales d'insertion dans les marchés publics, d'offre de soin de qualité.

Par ailleurs, la crise systémique du capitalisme financier, crise financée par la ponction sur les revenus et l'épargne des classes populaires et moyennes, doit nous pousser à apporter des réponses en intégrant à toutes nos politiques publiques une vraie volonté sociale afin de ne laisser personne sur le bord du chemin.

D'une manière générale, la mutualisation ne doit pas être entendue comme une rationalisation d'ordre comptable, mais comme un moyen de renforcer le service rendu aux populations de notre Agglomération.

OBJECTIF # 1

La culture pour tous

Notre territoire est riche de nombreuses scènes nationales telles que la MC 93 à Bobigny, le Moulin Fondu à Noisy-le-Sec ou encore le Centre National de la Danse à Pantin. Il regorge également de compagnies privées, associatives, de créateurs, auteurs, plasticiens, vidéastes, musiciens, compositeurs, chorégraphes... Les lieux de diffusion et d'apprentissage sont également présents en nombre. Pour autant, la culture, malgré des efforts méritoires et des politiques publiques volontaristes ne semble pas imprégner toutes les couches sociales de notre population. Si la culture est nécessaire à l'éveil des consciences, à la construction d'individus libres et éclairés, elle est aussi une source de création de richesses et d'emplois.

La culture est une chance, elle l'est d'abord pour nos enfants qui doivent être encouragés dans la pratique d'une activité culturelle, sensibilisés à de nouvelles formes de langage et d'expression, accompagnés dans leur créativité.

Il nous faudra donc soutenir et renforcer l'offre de formation en théâtre, musique et danse sur l'ensemble de notre territoire, y compris dans les quartiers où cette offre est peu connue mais également en direction de nouveaux publics, jeunes adultes, personnes âgées. Il nous faudra également envisager d'éduquer notre population aux arts visuels et plastiques qui sont des disciplines qui nécessitent l'acquisition de codes utiles pour déchiffrer un monde d'images.

Notre effort portera donc en priorité sur les établissements de formation existant ou à créer, mais aussi les lieux de diffusion en proposant de véritables synergies entre nos différents équipements communaux et communautaires.

La culture est aussi un enjeu économique qui résiste mal à la prédominance du modèle libéral. L'économie de la culture peut être une source de développement pertinente pour notre territoire qui compte de nombreux intermittents, techniciens, décorateurs, costumiers...

La mise en réseau de ces énergies, la création de filières professionnalisantes en relation avec les potentiels présents sur Est Ensemble feront l'objet de toute notre attention.

La culture est un élément fédérateur, un moteur de la cohésion sociale et un vecteur fort en termes d'image. Notre population attend de nous que nous imaginions un grand événement culturel qui rayonne sur notre territoire et participe à la réévaluation de son image de marque, loin des clichés stigmatisant.

OBJECTIF # 2

Un territoire de sport(s)

A l'instar de la culture, le sport est lui aussi un facteur d'accomplissement personnel et d'apprentissage du vivre-ensemble. La valeur éducative et citoyenne de la pratique sportive n'est plus à démontrer et elle a d'ailleurs été bien comprise par les milliers de bénévoles qui animent sur le territoire d'Est Ensemble les très nombreux clubs et associations sportives qui regroupent près de 42 000 licenciés.

C'est dans cette logique que le transfert des piscines en tant qu'équipements à forte valeur ajoutée de nature éducative s'est imposé comme une première évidence. Cela nous permettra d'engager un plan ambitieux de mise à niveau concernant la maîtrise de la natation pour tous les enfants d'Est Ensemble d'une même classe d'âge.

Par ailleurs, nous soutiendrons les structures de sport de haut niveau dans la mesure où celles-ci auront intégré une dimension éminemment pédagogique à leur modèle de développement. Nous sommes conscients de la valeur d'exemplarité du sport de haut niveau (et des athlètes) et nous y concourrons dans la mesure où le sport sera considéré comme un facteur d'émancipation plus que comme un élément de promotion sociale.



EPCI :
établissement
public de
coopération
intercommunale

Nous encouragerons donc les rapprochements entre clubs d'élite et associations sportives plus modestes pour favoriser les échanges de savoir-faire, la détection des talents et la formation des bénévoles.

Plus largement, notre Agglomération mettra sur pied un centre communautaire de ressources pour le monde associatif afin d'aider les bénévoles, dont l'action désintéressée n'est reconnue par aucune institution, à se former afin d'éviter les écueils d'une activité de plus en plus judiciarisée.

OBJECTIF # 3

Le service public partout

Les conséquences de la crise aggravées par la multiplication des coupes budgétaires et des ponctions financières opérées sur les collectivités et EPCI au nom de la rigueur gouvernementale laissent entrevoir, à l'horizon du prochain renouvellement municipal, des perspectives inquiétantes de recul des services publics y compris locaux. Notre conception du service public est universelle. Il doit s'adresser à tous sur l'ensemble du territoire communautaire.

C'est au travers des politiques de solidarité que cet universalisme trouvera sa meilleure expression. Nous créerons de la plus-value communautaire pour nous adresser à la jeunesse dans sa diversité, aux personnes âgées dépendantes ou non, aux femmes isolées, aux personnes victimes de handicaps ou de maladies incapacitantes. Il nous faudra aller au devant de ces publics bien souvent relégués aux franges de la vie en société.

Nous ferons le choix d'une solidarité transversale qui s'exprimera, au-delà de son champ traditionnel, aussi bien dans le cadre de la politique publique d'insertion que dans celles du logement, de l'emploi ou du développement économique.

En parallèle, nous veillerons à développer un service public de proximité facilement accessible depuis tout le territoire. Un service public ouvert aux différences mais fondamentalement républicain.

Le service public partout, c'est aussi une communication sincère et efficace, adaptée dans ses moyens et dans son discours aux publics qu'elle cible. Une communication qui informe sans déformer, qui valorise l'action publique comme les initiatives citoyennes, une communication ouverte à la pluralité des expressions et au débat.

OBJECTIF # 4

Assurer l'accès de tous à des soins de qualité

Les données sanitaires sur notre territoire sont denrées rares, mais il est aisé de constater que les besoins en matière de santé sont importants et l'accès aux soins particulièrement dual suivant les catégories sociales vivant sur notre territoire. L'offre médicale privée se contracte et est très inégalement répartie, la médecine publique est mise en coupes réglées par son autorité de tutelle, l'Agence Régionale de Santé.

Accompagner l'installation de jeunes praticiens issus de nos villes par un système de bourses incitatives, aider au maintien de professionnels de santé dans les quartiers les plus enclavés, soutenir la création de maisons de santé/maisons médicales regroupant généralistes et spécialistes, favoriser la permanence des soins en mettant des équipements à disposition en dehors de leurs plages horaires de fonctionnement normal, uniformiser les tarifs pratiqués dans les CMS, mutualiser les équipements des centres de santé, proposer de nouvelles perspectives de carrières au personnel médical et paramédical de ces mêmes CMS, soutenir une logique prophylactique sur le modèle des ateliers ville-santé, voilà une somme d'actions volontaristes que nous souhaitons mener.

En matière de prise en charge du 3^e et du 4^e âge, là aussi il existe d'importantes attentes. Le nombre d'EHPAD est notoirement insuffisant, les structures d'aide au maintien à domicile également. La lutte contre l'isolement avec le transport à la demande, la mise en œuvre de coopérations intergénérationnelles (en articulant les équipements publics dédiés à tous les âges de la vie, entre eux) sont des solutions que nous ne manquerons pas d'explorer. De ce point de vue, la perspective d'un CLIC communautaire apparaît comme une nécessité.

Notre Agglomération prouvera également sa valeur ajoutée en assumant rapidement la coordination des politiques de santé menées sur son territoire.

Les pistes sont nombreuses, les besoins sont immenses et ils se sont très largement exprimés lors de la consultation des habitants d'Est Ensemble sur le projet de territoire.

OBJECTIF # 5

Le défi de la cohésion sociale à l'échelle de l'Agglomération

Le défi de la cohésion sociale ne peut être cantonné à la seule rénovation urbaine. Certes, le logement, le cadre de vie sont des facteurs indéniables de réussite, d'intégration et de bien-être mais une réponse technique, qui méconnaîtrait les populations et les difficultés sociales qu'elles rencontrent serait, finalement, assez vaine.

CMS :
centre
municipal de
santé

EHPAD :
établissement
d'hébergement
des personnes
âgées
dépendantes

En matière de politique de la ville, le prisme sera moins de reproduire, au plan communautaire, les relatifs échecs de la mise en œuvre des politiques de droit commun sur des territoires prioritaires, que d'inventer une cohésion sociale communautaire qui investit le champ traditionnel des politiques contractuelles, mais qui travaille aussi à l'échelle de tout le territoire de l'Agglomération en s'intéressant aux projets de renouvellement urbain, aux politiques d'emploi, au développement économique, au tiers secteur.

Le CUCS communautaire, là encore comme dans d'autres domaines, ne sera pas parcellaire et ne sera pas une juxtaposition d'actions locales, il sera la quintessence de notre projet solidaire sur tout le territoire d'Est Ensemble.

Relever le défi du rayonnement et de l'attractivité du territoire

Notre Agglomération est l'héritière d'une histoire industrielle qui fait sa marque, sa fierté, mais aussi un certain nombre de ses handicaps.

Que cela soit sur l'axe de l'Ourcq, aux abords immédiats de Paris, aux confins de Montreuil et de Bagnolet, ce que nous entendons comme des secteurs stratégiques de notre développement actuel ou à venir, furent, en leur temps, les lieux emblématiques de la mono-industrie, de la logistique intermédiaire, de la petite manufacture.

Si l'industrie et la logistique restent des activités prégnantes, elles sont supplantées par l'emprise du bureau liée au foncier à moindre coût et par des activités de recherche dans des secteurs de pointe, tels les biotechnologies ou la pharmacie notamment le long de l'Ourcq.

La relative maîtrise des prix du mètre carré de bureau attire les entreprises pour s'implanter sur un territoire recelant des réserves foncières non négligeables. Pour autant, la question qui se pose à nous, acteurs publics, est de savoir si nous souhaitons simplement constater ce mouvement, l'endiguer, l'accompagner ou encore le réguler. Nous ne pouvons rester impuissants face à des entreprises mouvantes et « mercenaires » allant puiser quelques aides publiques à l'implantation avant de se délocaliser vers d'autres territoires et nous devons tirer parti de notre attractivité sans verser dans la concurrence abrupte entre les territoires de l'aire francilienne.

Il paraît indispensable de répondre surtout aux attentes des salariés de notre territoire et faire qu'il y ait adéquation entre l'offre diversifiée d'emplois et l'offre de formation en notre sein. Nous devons trouver l'équilibre entre les tropismes évidents liés aux atouts de notre territoire, mais qui ne créent qu'une croissance exogène et la nécessité de développer l'emploi résidentiel. Ce n'est qu'à ce prix que nous réussirons à produire une richesse partagée et redistribuée profitant à tous nos concitoyens.

Il sera important d'intriquer les entreprises sous-traitantes locales et les entreprises chefs de file. Il sera aussi nécessaire de valoriser l'économie sociale et solidaire, l'insertion par l'économie, l'économie coopérative.

La vocation de notre Agglomération est d'aider à l'implantation d'entreprises innovantes, clusters et autres incubateurs, mais ces aides devront être assorties de créations d'emploi et d'investissement de long terme dans une logique d'aménagement du territoire, il n'y aura donc pas d'aide sans contrepartie.

Enfin, il sera nécessaire de se pencher sur l'offre de formation allant de l'apprentissage jusqu'à l'enseignement supérieur, pour permettre à nos élèves de trouver un emploi à proximité du lieu de résidence. Dans ce cadre également, nous proposerons un grand forum de l'emploi de l'Agglomération.

OBJECTIF # 6

Construire une offre économique globale et attractive

Le développement économique ne se décrète pas, il s'anticipe, se gère et s'accompagne. Comprendre les besoins, évaluer les forces et les faiblesses de notre territoire, l'appréhender dans ses spécificités sociologiques, démographiques, voilà quels sont les véritables enjeux auxquels Est Ensemble devra répondre.

Il nous faudra donc mettre en œuvre une véritable task force dédiée à l'intelligence économique, chargée de définir un plan stratégique de développement nous permettant de renforcer nos atouts, de mettre en réseau les entreprises déjà présentes sur notre sol en initiant des synergies de filières autour de l'économie de la connaissance par exemple, tout en veillant par une planification cohérente, à éviter les phénomènes de concurrence entre les territoires infra communautaires.

Cette démarche se fera dans le cadre de partenariats féconds avec l'ensemble des institutions partenaires du développement économique, des chambres consulaires, en passant par le Département et bien sûr la Région Ile-de-France avec laquelle nous avons l'intention de signer un PACT.

C'est donc une Agglomération stratège que nous voulons bâtir, véritable centre de ressources pour la création d'entreprises innovantes, mais aussi vitrine de nos savoir-faire et de nos potentiels.

Enfin, la communication, au travers notamment d'une politique de marketing territorial pertinente, de notre présence dans un certain nombre de manifestations et de salons, participera au renforcement de notre attractivité.

OBJECTIF # 7

Conforter nos activités d'excellence et diversifier le tissu d'entreprises

L'industrie du luxe avec la présence de grandes maisons comme Hermès, Bourjois-Chanel ou Lancaster, le bio-médical avec Biocitech constituent des pôles d'excellence qui renforcent notre attractivité et notre image de marque. Mais il nous faut désormais passer d'une logique d'image à une logique plus dynamique.

La présence de tels établissements doit nous servir de « produit d'appel » pour des entreprises évoluant dans un même spectre. Pour ce faire nous pourrions accompagner des structures de formation en lien avec les besoins en métiers spécifiques hautement qualifiés de telles industries.

Pour autant, nous travaillerons à la diversification de notre tissu économique en tâchant d'identifier et de faire émerger d'autres pôles d'excellence qui pourraient s'articuler autour de l'économie de la culture ou le traitement des sols pollués qui sont deux axes de développement clairement identifiés sur notre territoire.

Des aides publiques à l'investissement pour les entreprises implantées ou s'implantant pourront être apportées par Est Ensemble. Celles-ci seront systématiquement conditionnées à des critères d'emploi local, de durabilité d'installation.

La diversification passe aussi par l'élaboration de nouveaux modèles logistiques, notamment en ce qui concerne la logistique urbaine de proximité – dite du « dernier kilomètre ». En harmonisant les horaires de livraison entre les villes ou en aménageant des aires de stockage de proximité, en redonnant première sa vocation au canal de l'Ourcq, nous pourrions proposer des réponses susceptibles d'améliorer la circulation des marchandises ainsi que la qualité de vie de tous les usagers de l'espace public.

Enfin, la relocalisation de productions agricoles et de maraîchage, dans le cadre urbain, pourra également constituer un axe de développement pour l'emploi local.

OBJECTIF # 8

Aider à l'émergence de l'Economie Sociale et Solidaire et du tiers-secteur

Encourager l'essor économique de notre territoire ne signifie pas forcément tout miser sur le secteur marchand. L'Economie Sociale et Solidaire, sans but lucratif, représente près de 7% de l'emploi en France. Ce modèle économique, qui a fait la preuve de sa viabilité, véhicule des valeurs collectives et humanistes dans lesquelles nous nous reconnaissons.

Nous soutiendrons l'activité des SCOP et des SCIC présentes sur notre territoire et celles qui souhaitent se créer ou s'implanter à travers l'affectation de ressources humaines et matérielles dédiées, l'organisation d'événements spécifiques de promotion, la participation au financement d'un appel à projets ou encore un soutien au micro-crédit.

Par ailleurs, nous pourrions encourager la constitution d'un Système d'Echange Local à l'échelle de la Communauté.

OBJECTIF # 9

Renforcer l'offre de formation initiale et permanente

Il est presque impossible d'envisager aujourd'hui un parcours professionnel de manière linéaire. Bifurcations, interruptions, difficultés d'accès au premier emploi sont autant « d'incidents » susceptibles d'intervenir dans la vie professionnelle d'un grand nombre de nos concitoyens. Voilà pourquoi nous pensons que la formation tout au long de la vie doit donc être une réalité.

Une bonne orientation, un accès facile aux informations concernant les formations et les débouchés professionnels sont autant d'éléments déterminants dans la réussite de la construction d'un parcours professionnel. De même, les conditions de logement, de ressources, de transports conditionnent pour partie le succès des apprentissages.

Est Ensemble accompagnera les lycéens, les étudiants, les apprentis mais également les entreprises qui recherchent des salariés qualifiés ou souhaitent les former. Cet accompagnement pourra prendre la forme de structures d'accueil et de renseignement (type maison de l'emploi), de forums ou encore de bourses. Notre objectif sera de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi résidentiel.

OBJECTIF # 10

Rendre cohérent le tissu commercial en sanctuarisant le commerce local

Le maintien d'un commerce de proximité diversifié et de qualité est un enjeu majeur pour le dynamisme des centres-villes et l'attractivité des communes. La fragilité de celui-ci est due à de multiples facteurs

- conjoncturels : paupérisation de la population, disparition d'emplois salariés, évolution des modes de vie
- structurels : multiplication des grandes surfaces, raréfaction de la main d'œuvre.

Nous userons de toutes les ressources à notre disposition pour protéger et assurer la variété du commerce local et plus particulièrement le commerce

SCOP :
société
coopérative et
participative

SCIC :
société
coopérative
d'intérêt
collectif

de bouche. Nous considérons que c'est à l'échelle de la proximité que cette politique commerciale doit être portée, mais nous déploierons l'éventail des outils de planification de l'urbanisme commercial, définirons des périmètres de sauvegarde, labellerons les commerces qualitatifs.

Là encore, la formation et la communication seront des éléments déterminants dans la réussite de notre stratégie.

Faire d'Est Ensemble une éco-agglomération

Nous voulons construire une Agglomération écologique, solidaire, attractive et durable. Cela nécessite une détermination forte, voire une véritable discipline, mais aussi de l'imagination pour changer les habitudes et les pratiques qui ont prévalu jusqu'alors dans l'implantation des activités, l'urbanisme, les transports, l'habitat et la gestion de notre environnement.

Cette ambition est de faire de la CAEE une éco-agglomération là où se marie l'impératif de mixité sociale et sociétale qui guide notre action publique, le développement économique local et exogène, la nature en ville.

Loin d'une écologie de posture, d'une écologie réservée aux plus aisés, cette éco-agglomération sera au bénéfice de tous. Ainsi, les efforts dans les modes de transports alternatifs et doux ou dans le secteur de l'habitat devront, par exemple, bénéficier au plus grand nombre dans un souci de mixité sociale et sociétale.

En parlant, par exemple, de transports alternatifs, nous ne devons pas simplement nous consacrer au transport des personnes, mais aussi renouer avec la vocation d'axe de fret du canal de l'Ourcq. Ainsi nous contribuerons à une véritable croissance écologique du territoire, là où les circuits courts, la logistique du dernier kilomètre, le transport fluvial sont privilégiés, créant ainsi de nouvelles activités et donc de nouveaux emplois tout en préservant notre environnement.

En ce qui concerne la compétence urbanisme et aménagement, nous devons insister sur le fait de ne pas renouer avec le zonage et la dérive des polarités intra-communautaires. Notre objectif est bien de couture le territoire, de constituer des continuités urbaines.

Il est nécessaire de se concentrer sur les interstices, les trames, les portes et les frontières, les lieux où pourra se déployer la ville multifonctionnelle, la ville intense que nous appelons de nos vœux.

De la même manière, il sera nécessaire d'envisager nos prochains projets de renouvellement urbain, non comme la simple poursuite des précédents, mais comme une partie prenante de notre politique d'urbanisme communautaire. Il ne faudra pas attendre de l'État de simplement

perpétuer, par d'autres truchements, des projets non terminés ou non financés. Nous devons donc inventer ensemble les nouveaux PRU à l'aune de notre projet global de territoire.

OBJECTIF # 11

Aménager autrement : dessiner demain une Agglomération pour tous

Notre territoire se compose et se décompose en trois zones topographiques qui ont connu des destins différents : l'axe formé par le Canal de l'Ourcq et la RN 3, les faubourgs aux franges de Paris et le plateau, prolongement du quartier de Belleville au cœur de notre territoire.

Pourtant, si celui-ci n'est pas homogène, son aménagement se doit d'être considéré dans une dimension globale, jusque dans les zones interstitielles aux confins de nos communes. C'est dans cette conception extensive du territoire que réside la plus-value qu'Est Ensemble doit porter en matière d'aménagement.

Par ailleurs, sans minorer l'importance des territoires de développement clairement identifiés, telles les zones d'aménagement d'intérêt communautaire, notre Agglomération devra réfléchir à l'élaboration d'un référentiel commun d'aménagement qui pourra s'appliquer à chaque opération programmée sur le territoire communautaire pour garantir une réelle cohérence des politiques publiques de développement.

Ce référentiel pourrait consacrer quelques grands principes comme : la multifonctionnalité du territoire, le droit au « beau » pour tous ou l'impérieuse nécessité de penser l'espace public et ses usages dans une dimension intercommunale afin de favoriser les liens extra-communaux.

De même, en dépit des incertitudes sur les contenus et les financements du PNRU II, il semble acquis que la nouvelle génération de PRU devra être élaborée dans le cadre de regroupements de communes. Dans cette perspective, Est Ensemble en assumera toute sa part pour garantir une cohérence territoriale à nos politiques de renouvellement urbain.

OBJECTIF # 12

A chacun son logement, habiter Est Ensemble

Le logement est un des facteurs clés de la réussite scolaire, du parcours de vie et de l'épanouissement personnel. Il sera donc une priorité d'Est Ensemble.

La démographie et la sociologie d'Est Ensemble impliquent de penser le logement dans la pluralité de ses usages et de ses besoins, il s'agira donc de parler de politique de l'habitat au sens large. Pour nous, le

logement social ne doit pas être forcément envisagé de manière transitoire, même s'il doit s'inscrire chaque fois que c'est possible dans une proposition plus globale de parcours résidentiel.

Force est de constater que l'explosion des prix et des loyers tend à repousser toujours plus loin les populations les plus socialement fragiles. Notre projet est de rapprocher lieu de vie et lieu d'activité dans l'optique de la ville intense et d'offrir un logement pour tous afin de préserver la cohésion sociale de notre territoire.

Ainsi, la volonté d'Est Ensemble est d'accueillir ceux qui souhaitent s'installer sur son territoire tout en se donnant les moyens de conserver tous ceux qui veulent continuer à y résider, au premier rang duquel se trouvent les jeunes et les aînés.

Offrir un logement pour tous, c'est aussi agir en matière d'hébergement temporaire, d'urgence ou d'insertion. Qu'il s'agisse de publics fragilisés par le chômage, la maladie, le handicap, de femmes victimes de violences ou de populations étrangères en grande précarité, Est Ensemble s'investira activement aux côtés des structures qui interviennent dans ces domaines.

Le logement pour tous, c'est également œuvrer pour que chacun ait un logement décent. L'habitat indigne touche de trop nombreuses familles, met en péril leur santé, leur intégrité et parfois même leurs vies. Cette réalité déprécie l'image du territoire et nous pensons que dans ce domaine, c'est l'Agglomération qui garantira la meilleure efficacité en termes de coordination territoriale sur des villes limitrophes, d'ingénierie et de portage financier, notamment.

Parallèlement, Est Ensemble se dotera d'outils au service de son projet en créant notamment une Agence Immobilière à Vocation Sociale pour les besoins en logements temporaires, un Fonds Unique Logement pour la prévention de certaines expulsions locatives...

OBJECTIF # 13

Environnement : la nature en ville

La vocation industrielle des territoires de l'Est parisien s'est longtemps traduite par une négligence coupable quant à la qualité et à la quantité des espaces verts. Est Ensemble dispose pourtant d'un important patrimoine avec notamment la soixantaine d'hectares de la Corniche des Forts.

Outre son rôle de « poumon vert », cette base de plein air et de loisirs devra s'inscrire dans une dimension éducative. Découverte et préservation de la biodiversité, relocalisation de productions agricoles viendront abonder cette ambition pédagogique.

Par ailleurs, Est Ensemble proscritra l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts dont elle assurera la gestion. En contrepoint, elle fera la promotion de techniques « douces » comme la tonte différenciée, la récupération des eaux pluviales, le compostage...

Nous pensons que les territoires populaires de l'Est parisien ont droit, au même titre que ceux plus favorisés de l'Ouest, à un cadre de vie de qualité, y compris au cœur des zones les plus denses. Nous serons exigeants, dans le cadre des programmes qui relèveront de notre compétence, en matière d'intégration architecturale, d'impacts environnementaux, de protection des habitants contre le bruit et les pollutions atmosphériques, de préservation de la biodiversité.

Une politique énergétique exemplaire

Est Ensemble s'inscrit dans la démarche de l'après-Kyoto. Elle entend mener une politique énergétique responsable tant en matière de consommation que de production.

Notre Agglomération généralisera les constructions labellisées BBC – logements et équipements publics – de son ressort.

Première collectivité d'Ile-de-France, à avoir signé un bail « vert » pour son siège, Est Ensemble poursuivra dans cette voie tant au niveau de la formation de ses agents aux comportements éco-citoyens qu'au niveau de l'amélioration constante de l'efficacité énergétique de ses bâtiments.

Consciente que la maîtrise de l'énergie est un enjeu autant social qu'environnemental, Est Ensemble initiera une politique publique de sensibilisation de ses habitants par le biais d'ambassadeurs du développement durable.

Enfin, Est Ensemble s'est d'ores et déjà associée à l'initiative de la Région Ile-de-France de création d'une Société d'Economie Mixte dédiée à la production d'énergies renouvelables.

Des transports alternatifs et doux pour mailler le territoire

La qualité et l'efficacité des transports collectifs et des modes de déplacements doux sont l'une des premières conditions pour créer un sentiment d'appartenance au territoire communautaire.

Est Ensemble entend jouer un rôle de coordination des modes de transports locaux – mise en cohérence de l'existant : réseaux de navettes, pistes cyclables, coulées vertes ou bleues – et être force de proposition pour développer la capacité de déplacements, hors véhicules particuliers, de ses habitants et de ses usagers.

Elle s'inscrira également en soutien des collectivités partenaires et des démarches citoyennes visant à renforcer l'offre du service public de transports – prolongement des lignes de métro 11 et 9, TLN, T1 et TZen 3 notamment.

BBC :
bâtiment basse
consommation



L'intérêt communautaire : un outil pour construire les politiques communautaires

La valeur ajoutée communautaire, compétence par compétence, et les transferts de compétence qui en découlent

Les transferts énoncés ci-après sont le fruit des discussions et des propositions des groupes de travail qui se sont réunis pendant un an, associant élus et administrations communales. L'intérêt communautaire doit se lire à l'aune des deux piliers de la valeur ajoutée communautaire :

- Lorsque c'est cohérent pour construire des politiques publiques d'ensemble, et non une simple boîte à outils
- Lorsque c'est pertinent dans une logique de mutualisation et d'économies d'échelle.

Ces transferts ont été formalisés dans des délibérations votées à l'unanimité lors du Conseil communautaire du 13 décembre 2011. Ils s'accompagnent également d'une délibération de modification des statuts de la Communauté d'agglomération. Cette délibération est complémentaire des délibérations d'intérêt communautaire, elle permet de doter Est Ensemble d'un ensemble cohérent de compétences et de moyens d'agir.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE



Gérard Cosme
1^{er} vice-président,
maire du Pré Saint-Gervais



Philippe Guglielmi
12^e vice-président,
déplacements et mobilité

Le projet d'Est Ensemble en matière d'aménagement de l'espace est porté par la déclaration commune des neuf maires en date du 14 mai 2009, qui rappelle notamment :

- les atouts du territoire d'Est Ensemble, tant en ce qui concerne son héritage social et économique que son positionnement géographique au cœur de la Seine-Saint-Denis, à l'articulation de la ville capitale et des territoires de l'est parisien
- ses enjeux de développement visant à réussir la mutation de nombreux territoires à vocation économique tout en développant une attractivité d'envergure métropolitaine
- la nécessaire mutualisation des ressources pour porter ensemble des projets ambitieux

Lors du séminaire des maires du 18 mai 2011, les grands principes de ce projet ont été posés, à savoir :

- un territoire modèle dans son développement polycentrique, multifonctionnel et dense, qui pèse ainsi dans l'orientation que devra prendre le Grand Paris
- un territoire de continuités qui s'appuie sur les bassins de vie identifiés
- un travail sur le lien entre les territoires de projets, les quartiers et les villes qui le composent
- la prise en compte des territoires « isolés », souvent situés aux frontières intercommunales

Par ailleurs, deux volontés, exprimées par les maires, devront être conciliées :

- Celle du renforcement et de l'émergence de pôles d'entraînement du territoire. Cette dynamique s'appuiera, le cas échéant, sur la construction d'équipement(s) structurant(s) : par exemple, un équipement phare en matière de recherche, de sport ou de culture

- Celle d'un effort de développement portant sur l'ensemble de l'agglomération, qui au-delà des territoires de développement (l'axe canal/RN3, les portes de Paris, le plateau) cherchera à conforter les liens, ainsi qu'à faire émerger des projets intercommunaux sur les territoires en marge des communes

Le projet de territoire devra intégrer ces grandes orientations pour que chacune des communes puisse se retrouver dans une agglomération solidaire et écologique, acteur fort d'une métropole en mutation.

Pour mettre en œuvre ce projet, c'est d'abord une stratégie globale et cohérente d'intervention qui doit être définie. Les opérations d'aménagement transférées ne sont qu'un outil au service de cette stratégie, et non l'inverse.

Cette stratégie globale est nécessaire car les grands axes du projet de développement territorial sont ambitieux et vont contre la logique du marché à l'œuvre et contre des logiques institutionnelles qui mettent les territoires en concurrence entre eux.

Le projet doit donc s'appuyer sur des choix clairs en matière de planification, de densification, de mutabilité du foncier, de stratégie de peuplement et de mixité sociale, d'accueil d'entreprises et d'emplois, de déplacements et de maillage du territoire.

L'échelle de l'agglomération est une échelle pertinente pour penser ces choix stratégiques, car l'atlas cartographique a démontré que le territoire communautaire, s'il a connu une histoire urbaine différente, est aujourd'hui relativement homogène au regard de la métropole francilienne.

Aujourd'hui, Est Ensemble a des caractéristiques socio-économiques propres, qui en font pour les habitants une réalité de bassin de vie et d'emploi.

Les rencontres organisées au printemps 2011 dans les 9 communes ont également mis en exergue un fort sentiment d'appartenance commune des habitants à ce territoire.

Est Ensemble est donc une échelle pertinente pour définir une stratégie globale de développement du territoire.

Elaborer cette stratégie, c'est d'abord faire des choix, parfois difficiles, mais c'est aussi identifier clairement les leviers d'action pour la mise en œuvre de ce projet.

Les opérations d'aménagement sont un des leviers d'action, mais au-delà il faut identifier les partenaires sur lesquels s'appuyer et pour quels résultats. La Communauté d'agglomération ne peut seule mettre en œuvre ces leviers d'actions, elle doit développer et coordonner des partenariats dans le domaine de l'aménagement :

- avec l'État
- avec la Région Ile-de-France
- avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis
- avec les établissements publics : EPFIF, Société du Grand Paris
- avec les partenaires fonciers : RFF, ville de Paris
- avec les syndicats mixtes, en particulier Paris Métropole

Il faut également rechercher tous les modes de contractualisation et de financement possibles, qu'il s'agisse de ceux de l'État et du Grand Paris (contrat de développement territorial, ANRU 2), de la Région (Grand Projet 3), de l'Union Européenne.

Mais dans un contexte de raréfaction de la ressource publique, Est Ensemble devra aussi chercher à s'appuyer sur des leviers privés et sur des modes de partenariat innovants.

Enfin, la Communauté d'agglomération devra se poser la question de la pertinence d'envisager un outil d'aménagement qui lui soit dédié, en créant son propre organisme (SEM ou SPLA) ou en intégrant une structure existante.

SCOT :
schéma de
cohérence
territoriale

PLH :
programme
local de
l'habitat

SDRIF :
schéma
directeur
de la Région
île-de-France

ZAC :
zone
d'aménagement
concerté

Transferts de ZAC dans le cadre de la compétence obligatoire

La compétence obligatoire d'Est Ensemble se décline à travers deux axes :

- Celui du SCOT et des études urbaines
- Celui des transferts de ZAC

Le territoire d'Est Ensemble forme une échelle pertinente pour mener une planification stratégique en matière d'aménagement. Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT), document produit à l'échelle communautaire, devra être articulé intelligemment avec les autres documents de planification qu'élaborera Est Ensemble dans ses champs de compétence : Programme local de l'habitat (PLH), Plan local de déplacements (PLD), Agenda 21 et Plan climat énergie territorial (PCET) notamment.

La valeur ajoutée d'Est Ensemble se traduira aussi dans sa capacité à produire un SCOT qui fasse la charnière entre documents régionaux (SDRIF, schéma régional de cohérence écologique...) et locaux (POS et PLU).

Outre le SCOT, la valeur ajoutée d'Est Ensemble se déclinera dans les études urbaines qu'elle pourra engager. L'échelle communautaire permettra d'adopter une vision globale de l'ensemble des projets d'aménagement et d'assurer une cohérence entre ceux-ci.

Concernant le transfert de ZAC existantes, sont concernées :

- à Bobigny : la ZAC Ecocité
- aux Lilas : la ZAC Centre-Ville
- à Montreuil : la ZAC Boissière-Acacia et la ZAC de la Fraternité (PNRQAD)
- à Noisy : la ZAC Plaine de l'Ourcq
- à Pantin : la ZAC du Port

Les ZAC futures seront déclarées d'intérêt communautaire au moment de leur création

Prise de compétence facultative élargie aux opérations d'aménagement hors ZAC

La compétence obligatoire des communautés d'agglomération en matière d'opérations d'aménagement concerne uniquement les ZAC d'intérêt communautaire. Cependant, Est Ensemble peut apporter une plus-value en étant maître d'ouvrage de certaines opérations d'aménagement hors ZAC, ce qui suppose la création d'une compétence facultative.

En effet, les ZAC ne sont qu'un outil parmi d'autres de l'aménagement, dont la place privilégiée sera amenée à évoluer dans les prochaines années. Certaines opérations hors ZAC du territoire connaissent elles aussi des enjeux communautaires : soit qu'elles sont situées dans des périmètres déjà identifiés, soit qu'étant sur des territoires intercommunaux, elles relèvent par nature d'un intérêt supracommunal.

Modification des statuts

Aménagement et politique foncière :

- Actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme :
 - portant sur le territoire de deux communes au moins
 - ou correspondant aux périmètres d'études suivants :
 - De la porte de Bagnolet à la colline de la Noue (au titre de l'aménagement d'une liaison urbaine)
 - PNRQAD de Bagnolet
 - RN3 / Canal de l'Ourcq à Bondy
 - Fort de Romainville (Les Lilas)
 - Écoquartier gare de Pantin - Quatre Chemins
 - Porte de l'Ourcq (Pantin)
 - Bassin de Pantin
- Constitution de réserves foncières en lien avec l'exercice de ses compétences

Volet Déplacements

Le champ des déplacements constitue un volet de la compétence aménagement. Il fait face à des enjeux majeurs pour la Communauté d'agglomération : en effet, les nombreux axes de transport présents sur le territoire contribuent autant à améliorer la mobilité des habitants qu'à créer des coupures urbaines isolant certains quartiers des centres-villes. Par ailleurs, le territoire s'apprête à recevoir dans les prochaines années de nouvelles lignes de transports, qu'il s'agisse du bus à haut niveau de service TZen3, des prolongements de la ligne 11 du métro et de la ligne 1 du tramway ou la Tangentielle Nord. La Communauté d'agglomération doit à terme être desservie par trois gares du réseau Grand Paris Express.

Dans ce contexte de forte évolution, Est Ensemble peut apporter une double plus-value à ses habitants en matière de transports. D'abord, elle doit permettre de peser dans les grandes orientations stratégiques prises à l'échelle francilienne, en portant haut les positions de ses communes membres. Elle doit constituer un interlocuteur de poids face aux acteurs régionaux des transports, que ce soit le STIF, la Société du Grand Paris ou la RATP.

Ensuite, elle doit contribuer à l'amélioration de l'offre de transports de proximité, pour permettre une meilleure desserte des quartiers isolés et une accessibilité accrue vers les modes de transport lourds.

Conséquences en termes de modification des statuts et de transferts

Est Ensemble s'est doté le 13 décembre 2011 d'une compétence statutaire spécifique de nature à lui permettre d'être désigné Autorité Organisatrice de Proximité par le STIF sur son territoire. Dans un second temps, les enjeux identifiés se traduiront par le transfert à Est Ensemble des services réguliers locaux, c'est-à-dire les navettes communales.

L'harmonisation des parcours, des modalités et de la tarification des

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

navettes en articulation avec le réseau du STIF renforcerait leur cohérence pour les habitants d'Est Ensemble.

Navettes concernées :

- Le P'tit bus du Pré (Le Pré Saint-Gervais)
- Le Till'bus (Les Lilas)
- Ligne 330 (Pantin)
- Ligne 546 TUB (Bondy)

Actions nouvelles

- Elaboration d'un Plan local de déplacements (PLD)

L'élaboration d'un PLD est une démarche à moyen terme (3 à 5 ans) qui permettra la réalisation d'études approfondies sur les besoins en mobilité sur le territoire d'Est Ensemble. Ce diagnostic mettra en évidence les atouts, les contraintes et les enjeux de mobilités et conduira à la rédaction d'un plan d'action permettant de résoudre les problématiques mises en évidence.

Ce document constituera une traduction locale et opérationnelle du Plan de déplacement urbain en Ile-de-France (PDUIF), dont l'approbation par le Conseil régional est prévue en 2013.

Le PLD pourra intégrer des études relatives aux navettes, au Plan de déplacement de l'administration (PDA) et aux déplacements doux (schéma de pistes cyclables).

- Promotion des enjeux du territoire en matière de déplacements

Est Ensemble fera valoir auprès de ses interlocuteurs les intérêts de son territoire et de ses communes membres en matière de déplacements. Elle se positionnera comme acteur incontournable des débats relatifs aux projets structurants de son territoire (Tangentielle Nord, prolongement des lignes 11 et 9 du métro et de la ligne 1 du tram) et au Grand Paris Express.

ÉQUILIBRE SOCIAL
DE L'HABITAT



Jacques Champion
Vice-président
Habitat



Alain Périès
Conseiller délégué
Habitat indigne

La valeur ajoutée communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat.

Les villes d'Est Ensemble sont confrontées à des enjeux forts en matière d'habitat. Terre d'accueil traditionnelle des classes populaires, elles subissent depuis plusieurs années les hausses répétées du prix du foncier, qui tendent à contraindre les populations fragilisées à s'installer en deuxième couronne parisienne. Ces villes, qui ont connu deux grandes vagues d'urbanisation au tournant des XIX^e et XX^e siècles puis dans les années 1960 et 1970, connaissent aujourd'hui des situations d'habitat indigne, de propriétés dégradées et de logements sociaux vieillissants. Elles ne parviennent plus, seules, à soutenir un effort de construction et de réhabilitation nécessaire pour fluidifier le marché de l'immobilier et permettre d'assurer pour chacun des parcours résidentiels de qualité. Par ailleurs, deux villes membres de l'Agglomération ne disposent pas d'un bailleur communal, ce qui impacte leur capacité d'action dans ce domaine.

Dès lors, la valeur ajoutée d'Est Ensemble se situe d'abord dans la construction d'une politique communautaire de l'habitat étroitement articulée à une politique globale d'aménagement et de développement de l'espace. L'élaboration du PLH en articulation avec le SCOT et en étroite association avec les acteurs du logement (au premier rang desquels les bailleurs sociaux) doit permettre :

- de dégager une stratégie claire et partagée en termes de peuplement et d'accueil de nouvelles populations dans un objectif réaffirmé de mixité sociale ;
- de chiffrer des objectifs précis par nature et par typologie de logement de constructions nouvelles, ce qui nécessite une réflexion sur la densification, la mutabilité du foncier et la mixité fonctionnelle ;
- de proposer des outils concrets d'intervention sur le parc privé qu'il s'agisse de garantir un niveau de confort, des conditions régulées d'accès, de location et de maintien dans les lieux.

C'est sur ce fondement qu'Est Ensemble et les communes deviendront des interlocuteurs de poids dans les négociations avec l'État (sur les aides à la pierre, sur la mise en œuvre du DALO), avec les bailleurs sociaux et avec les promoteurs privés. C'est également sur cette base qu'Est Ensemble devra se doter des moyens financiers pour accompagner sa politique du logement.

La valeur ajoutée de la Communauté d'agglomération réside aussi dans la mise en commun des moyens de lutte contre l'habitat indigne. Toutes les communes d'Est Ensemble sont confrontées à des phénomènes d'habitat indigne, qu'il s'agisse d'un habitat ancien dégradé des faubourgs parisiens hérité de l'industrialisation ou de phénomènes plus récents de copropriétés dégradées.

Les actions de lutte contre ces situations sont souvent difficiles à gérer au niveau municipal, la plupart des villes manquant de moyens techniques et financiers face à des opérations complexes juridiquement (copropriétés complexes, successions non réglées, absence de syndic etc...) et financièrement. Par ailleurs, les dispositifs conventionnés avec l'ANAH sont parfois situés aux frontières intercommunales ou concernent deux communes voisines (cas de l'OPAH-RU de Montreuil-Bagnolet).

Enfin, la valeur ajoutée communautaire réside dans la capacité à son échelle de se doter d'outils qui sont difficiles à créer à l'échelle d'une seule commune, parce qu'elle n'aurait pas nécessairement le « volume » d'activités suffisant pour absorber les coûts de création de ces nouveaux outils. Ceci est particulièrement vrai pour les outils de régulation du parc privé locatif.

Transferts : les opérations de lutte contre l'habitat indigne

Sont transférés à Est Ensemble les dispositifs conventionnés avec l'ANAH relatifs aux copropriétés en difficulté, à l'habitat ancien dégradé et à la lutte contre le saturnisme (OPAH, FIG, MOUS, PNRQAD, RHI, plans de sauvegarde), existants, en renégociation et à venir.

Les actions et opérations existantes sont :

- OPAH-RU intercommunale Bagnolet-Montreuil
- Plan de sauvegarde copropriété La Bruyère (Bondy)
- MOUS insalubrité (Montreuil)
- MOUS hôtels meublés (Montreuil)
- MOUS saturnisme (Montreuil)
- Plan de sauvegarde (Montreuil)
- OPAH-RU Quatre Chemins (Pantin)
- OPAH secteur centre sud (Pantin)
- RHI Sept Arpents (Pantin)
- OPAH copropriétés dégradées (Bobigny)

Par ailleurs, le PNRQAD de Bagnolet-Montreuil est déjà identifié au titre des actions et opérations à venir.

Actions nouvelles

Ces interventions n'impliquent pas de transferts des villes vers l'échelon communautaire.

Action en faveur du logement des personnes en difficulté

Cette intervention pourra se traduire par la création d'une Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) communautaire, ou par la participation d'Est Ensemble à une ou des AIVS. Elle pourrait également se concrétiser par la création d'une caisse de garantie communautaire.

Action en faveur du logement social

Est Ensemble est compétente pour réaliser toute étude de mutualisation des moyens des bailleurs des villes membres d'Est Ensemble. Elle créera un dispositif d'aide au logement social dans le cadre d'une politique communautaire d'aide à la pierre dont les critères et les montants devront être précisés dans le cadre de l'élaboration du PLH.

ANAH :
agence nationale
de l'habitat

OPAH :
opération
programmée
d'amélioration
de l'habitat

FIG :
programme
d'intérêt
général

MOUS :
maîtrise
d'œuvre
urbaine et
sociale

PNRQAD :
programme
national de
requalification
des quartiers
anciens
dégradés

RHI :
résorption
de l'habitat
insalubre



ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Action menée au titre de la politique du logement d'Est Ensemble

La Communauté d'agglomération peut mener des actions d'aide à l'accession sociale à la propriété sur son territoire.

Elle peut réaliser des études et des actions dans le cadre d'une politique de soutien aux projets municipaux relatifs à l'habitat des populations à besoins spécifiques.

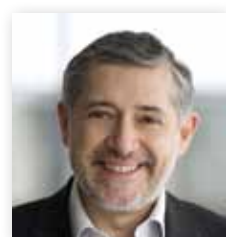
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Sylvine Thomassin
Vice-présidente
Développement
économique
Maire de Bondy



Dref Mendaci
Vice-président
Enseignement supérieur,
recherche et innovation



Laurent Rivoire
Vice-président
Commerce et artisanat
Maire de Noisy-le-Sec

La valeur ajoutée communautaire en matière de développement économique

Face aux défis de l'emploi et de l'essor économique du territoire d'Est Ensemble, la prise de compétence développement économique permettra la mise en œuvre d'un véritable plan d'actions coordonné.

Minoritaires sont aujourd'hui les villes d'Est Ensemble qui disposent d'un véritable service du développement économique et sont à même d'intervenir efficacement sur le tissu entrepreneurial. Aucune ne dispose sur son territoire de l'ensemble des leviers de développement économique.

L'Agglomération peut quant à elle intervenir à l'échelle suffisante pour répondre aux enjeux rencontrés aujourd'hui sur le territoire communautaire :

- L'enjeu de la création d'entreprise, à travers la mise en cohérence des actions de développement économique (schéma de développement), la mise en place d'un guichet unique d'aide à la création et d'accompagnement des entrepreneurs, la création d'outils de connaissance et d'analyse (observatoire, bourse des locaux), la mise en réseau de l'immobilier d'entreprise (incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprise) pour offrir aux entrepreneurs des « parcours immobiliers ».

- L'enjeu de l'emploi local, à travers une action de valorisation des filières économiques présentes sur le territoire, l'aide à la rencontre de l'offre et la demande de travail (constitution d'une offre coordonnée de manifestations consacrées à la recherche de formation et d'emploi), le soutien à l'économie sociale et solidaire et aux structures d'insertion par l'activité économique.

- L'enjeu du commerce local, à travers la mise en cohérence de l'aménagement commercial et l'accompagnement en ingénierie des services des villes (dans leur usage du droit de préemption et leurs efforts de prospection d'enseignes et de repreneurs).

- L'enjeu du changement d'image, à travers la mise en place d'une série d'interventions pour développer l'offre d'enseignement, aider les étudiants présents sur le territoire et favoriser l'innovation.

Première compétence obligatoire dévolue par la loi aux communautés d'agglomération, le développement économique devient donc un des principaux champs d'intervention d'Est Ensemble. La future direction du développement économique pourra ainsi se mettre au service d'autres secteurs : l'emploi et insertion, la politique de la ville (volet emploi des CUCS), les mobilités (problématique du transport de marchandises), l'habitat (problématique du logement étudiant et de l'accueil des travailleurs).

Enfin Est Ensemble sera en mesure de nouer des liens approfondis avec l'ensemble des partenaires du territoire (CCIP, CDC, Conseil général, Agence de développement économique du 93, clubs d'entrepreneurs...), de mobiliser une ingénierie ad hoc sur la recherche de solutions de développement innovantes.

Transferts

- L'aide à la création et au développement des entreprises (transfert de l'ingénierie générale en matière d'aide à la création d'entreprises), et spécifiquement à ce titre la Maison Revel, centre de ressource des métiers d'art situé à Pantin ;
- L'aide à la création et au développement des structures de tout type (en particulier entreprises, associations, coopératives) relevant de l'économie sociale et solidaire, parmi lesquelles les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;
- Les observatoires de l'économie et de l'emploi et la fonction de veille, études et prospective ;
- Les manifestations consacrées au développement économique et à l'emploi ;
- Le financement, la création et la gestion de l'immobilier d'entreprises existant et à venir (incubateurs et pépinières, locaux artisanaux, centres de ressource, hôtels d'activité et hôtels industriels à l'exception du site Mozinor). A ce titre, la pépinière Atrium de Montreuil ;
- Les bourses des locaux et autres actions de recensement du foncier et des locaux disponibles.

Actions nouvelles

- L'élaboration d'un schéma de développement économique et d'un document cadre d'aménagement commercial ;
- La promotion économique du territoire, à l'exception des actions d'animation visant le commerce de proximité ;
- Les actions en faveur des entreprises innovantes et pour la promotion de la recherche et de l'innovation économique sur le territoire communautaire
- Le soutien à l'économie sociale et solidaire ;
- La coordination des actions communales en matière de logistique urbaine de proximité et l'encouragement au développement du fret sur le canal de l'Ourcq ;
- La mise en œuvre d'une action en matière d'enseignement et de recherche à travers la création d'une compétence facultative inscrite dans la délibération de modification des statuts. Une intervention coordonnée sera déployée en faveur des élèves et étudiants.

EMPLOI ET INSERTION



Sylvie Badoux
Vice-présidente
Emploi et insertion

La valeur ajoutée communautaire en matière d'emploi et d'insertion

Dès la rédaction du texte fondateur de la Communauté d'agglomération, figuraient les objectifs suivants : répondre à la précarité et au sous-emploi des jeunes et de toutes les populations vulnérables, renforcer la cohésion sociale, mener une politique de développement économique ambitieuse.

Ces objectifs appellent donc à une mobilisation en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale à travers :

- une meilleure coordination des efforts déjà déployés,
- une meilleure articulation avec les enjeux du développement économique (création d'entreprises, rencontre de l'offre et de la demande de travail, travail sur les filières),
- la mise en œuvre d'actions innovantes qui renouvellent les modes d'intervention publique.

Concentrée sur l'objectif de développement économique, la Communauté d'agglomération aura les moyens d'appréhender l'emploi à travers ses différents aspects pour intervenir efficacement.

À ce titre, les **leviers de l'insertion sociale et professionnelle** gagneront à être activés à l'échelle de la Communauté d'agglomération :

- le bassin d'emploi mais aussi l'offre de services seront élargis pour les publics (forums, formations, dispositifs spécifiques),
- les pratiques s'enrichiront mutuellement,
- l'observatoire de l'Agglomération permettra d'alimenter les choix d'action publique,
- les associations partenaires seront soutenues au niveau de la gestion administrative par l'ingénierie de la Communauté d'agglomération,
- les négociations avec les partenaires et financeurs (CG, État, fonds européens) seront pilotées par un unique acteur, plus fort, et appuyées par une expertise ad hoc.

En outre, pour assurer la cohérence de l'action en faveur de l'emploi et de l'insertion, la Communauté d'agglomération suivra et soutiendra dans la mesure du possible l'ensemble des acteurs et des dispositifs présents sur le territoire d'Est Ensemble. La constitution d'un parcours d'insertion coordonné exige en effet de penser l'accompagnement des publics jusqu'à leur accès à un emploi pérenne.

Le volet emploi des CUCS relèvera donc désormais du niveau communautaire. La Communauté d'agglomération jouera aussi pleinement son rôle de coordination dans le domaine de la formation professionnelle et en ce qui concerne le réseau des facilitateurs de clauses d'insertion. Enfin, elle mettra en œuvre des appels à projets communautaires. Ceux-ci viseront à irriguer l'ensemble du champ de l'emploi, de l'insertion, et de l'insertion professionnelle et feront naître des projets innovants au bénéfice des publics éloignés de l'emploi.

Quant aux Missions locales et aux Missions RSA, leur transfert éventuel doit encore faire l'objet d'une réflexion approfondie. Elles pourront cependant s'inscrire dans les appels à projets communautaires, dès leur mise en œuvre.

RSA :
revenu de
solidarité active

Transferts

- Les Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et l'organisme intermédiaire pivot des PLIE sur le territoire d'Est Ensemble
- Les maisons de l'emploi existantes (Bagnolet, Noisy-le-Sec, Pantin) et à venir
- Le volet emploi des CUCS
- Les manifestations consacrées à l'emploi et à la formation professionnelle
- Le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique
- Les permanences emploi

PLIE :
plan local pour
l'insertion et
l'emploi

Actions nouvelles

- Toute action nouvelle d'accompagnement des publics en insertion visant à les rapprocher de l'emploi, et notamment à ce titre
 - la coordination des facilitateurs de clauses d'insertion
 - la mise en place d'appels à projets communautaires
- Toute action nouvelle ou dispositif contractuel nouveau relevant de l'insertion économique et sociale
- La fonction de veille, études et prospective
- Actions de sensibilisation des entreprises dans la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi.

Prolongement de la réflexion sur deux questions

Le **transfert des projets de ville RSA** et des missions locales reste en discussion pour l'année 2012.

POLITIQUE DE LA VILLE



Daniel Bernard
Vice-président
Politique de la ville

ASV :
atelier santé ville

PRE :
programme de
réussite éducative

La valeur ajoutée communautaire en matière de politique de la ville

Mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités entre les territoires, la politique de la ville intervient très largement sur le tissu communautaire : ses dispositifs (ASV, PRE, PRU...) touchent 43% de la population d'Est Ensemble, soit près de 172 000 habitants, dont 84 500 vivant dans des zones urbaines sensibles. La coordination des efforts fournis s'impose aujourd'hui comme une nécessité pour le territoire communautaire, avec plusieurs avantages à ce rapprochement :

- Étendre à l'ensemble des habitants les dispositifs mis en place dans certains quartiers ;
- Bénéficier des éléments de connaissance recueillis par l'observatoire communautaire ;
- Créer des réseaux de coopération entre les différents acteurs de la politique de la ville ;
- Peser plus fortement dans les négociations avec l'État.

Il est apparu plus raisonnable de ne pas communautariser dans l'immédiat l'ensemble des CUCS pour ne pas perturber la programmation en cours. En revanche, tout nouveau dispositif relevant de la rénovation urbaine sera automatiquement déclaré d'intérêt communautaire. La nouvelle mouture des programmes de rénovation urbaine (le PRU 2) relèvera donc de la compétence de la Communauté d'agglomération, avec l'objectif de favoriser le « mieux vivre ensemble » dans les quartiers qui concentrent le plus de difficultés. En outre, un CUCS communautaire pourra être mis en place, sans que cela ne préjuge en rien du devenir des CUCS communaux.

Pour tous les autres dispositifs contractuels de développement urbain et pour les dispositifs locaux nouveaux de prévention de la délinquance, le principe a été retenu de limiter l'intervention communautaire aux actions couvrant le territoire d'au moins deux villes. La valeur ajoutée communautaire s'impose en effet à l'échelle intercommunale ainsi que sur les zones interstitielles.

A court terme, la Communauté d'agglomération pourra constituer des réseaux thématiques de coopération. Elle apportera un support en information, formation, échanges d'expériences pour les acteurs de la politique de la ville. Elle pourra également stimuler et valoriser les projets des associations, services publics ou entreprises exemplaires à travers la création d'un prix de l'engagement et de l'innovation sociale.

Avec la même ambition d'encourager les projets portés par ses habitants, la Communauté d'agglomération créera un centre de ressources pour les associations et bénévoles afin de soutenir la vie associative, vecteur de cohésion sociale dans les quartiers.

Enfin, il est apparu que l'existence de structures d'accès au droit (Maison de la justice et du droit à Pantin, Points d'accès au droit à Montreuil, Noisy, Le Pré, Kiosque aux Lilas) et de permanences juridiques pouvait constituer un point d'appui à une intervention communautaire en matière de politique de la ville. L'insuffisante présence sur le territoire de telles structures invite

en effet à les mettre en réseau et à en ouvrir de nouvelles. En tout état de cause, l'approche communautaire offrira de meilleures possibilités de négociations avec le Comité départemental de l'accès aux droits (CDAD) pour le financement de postes de juristes. L'accès aux services de conseils et d'aide juridique et juridictionnelle s'en verra amélioré pour toutes les populations d'Est Ensemble.

Transferts

- La Maison de la Justice et du Droit de Pantin
- Les points d'accès au droit du Pré Saint-Gervais, de Montreuil et de Noisy-le-Sec
- Les structures et services d'accès au droit non labellisés à ce jour par le CDAD (dont le Kiosque des Lilas)

Actions nouvelles

- Toute action nouvelle ou dispositif contractuel nouveau relevant du renouvellement urbain et/ou de la rénovation urbaine
- Tout dispositif contractuel nouveau de développement urbain couvrant le territoire d'au moins deux villes
- Tout dispositif local nouveau de prévention de la délinquance couvrant le territoire d'au moins deux villes
- La coordination et la mise en place de réseaux thématiques de coopération
- La mise en place d'un observatoire (intégré à un système d'informations géographiques communautaire)
- Le soutien à l'innovation sociale via la mise en place d'un Prix de l'engagement et de l'innovation sociale
- La création d'un centre de ressources pour les associations et bénévoles

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



Mouna Viprey
Vice-présidente
Sports

La valeur ajoutée communautaire en matière sportive

Le sport est un des champs via lesquels Est Ensemble peut se doter d'une forte visibilité vis-à-vis de sa population : il s'agit en effet d'une compétence aux effets potentiellement tangibles pour les habitants et usagers. En assurant un changement d'échelle, la Communauté d'agglomération doit permettre une mise en cohérence des politiques sportives des villes, une amélioration de la qualité de l'offre et de sa répartition sur le territoire communautaire.

Au-delà de l'objectif du « savoir nager », qui se traduit par le transfert des équipements aquatiques, Est Ensemble pourra suivre deux orientations en matière de sport : l'organisation et le soutien aux actions et manifestations sportives à rayonnement communautaire et le soutien au handisport.

La Communauté d'agglomération sera amenée à soutenir les manifestations sportives les plus emblématiques du territoire. Ces événements doivent permettre de valoriser l'image d'Est Ensemble, tant pour les communes membres et ses habitants que pour ses partenaires extérieurs. L'action communautaire aura pour but notamment de trouver une articulation pertinente entre les événements d'une même discipline organisés dans deux villes différentes (football, judo, boxe).

Par ailleurs, Est Ensemble favorisera un plus large accès à la pratique sportive des personnes porteuses de handicaps de toute nature. Elle travaillera en ce sens en se coordonnant étroitement avec les communes et les clubs sportifs.

La Communauté d'agglomération a d'ores et déjà engagé une réflexion relative aux tarifs des piscines :

- Elle créera rapidement un tarif commun à tous les habitants d'Est Ensemble
- Elle harmonisera l'ensemble des tarifs d'accès aux piscines.

Transferts

Les équipements existants transférés sont les suivants :

- la piscine Les Malassis à Bagnolet
- le centre nautique Jacques-Brel à Bobigny
- la piscine Michel-Beaufort à Bondy
- la piscine Tournesol à Bondy
- la piscine Raymond-Mulinghausen aux Lilas
- la piscine Fernand-Blanluet au Pré Saint-Gervais
- le stade nautique Maurice-Thorez à Montreuil
- la piscine Edouard-Herriot à Noisy-le-Sec
- la piscine Leclerc à Pantin
- le bassin Maurice-Baquet à Pantin
- la piscine Jean-Guimier à Romainville

Sont également d'intérêt communautaire les équipements sportifs indissociables des piscines tant du point de vue physique que de leur gestion, ainsi que la halle des tennis du Pré Saint-Gervais.

Les équipements aquatiques futurs seront également déclarés d'intérêt communautaire (exemple : la piscine écologique du Haut-Montreuil).

Les actions nouvelles complémentaires dans le cadre d'une compétence facultative

Une modification des statuts d'Est Ensemble doit permettre à la Communauté d'agglomération d'organiser ou soutenir des actions et manifestations sportives à rayonnement communautaire.

Cela pourra donc recouvrir des événements à destination du grand public, mais aussi des interventions en complémentarité des villes et du Conseil général en direction des clubs de haut niveau (26 présents sur le territoire communautaire).

Est Ensemble soutiendra les pratiques sportives des personnes porteuses d'un handicap.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS



Patrick Sollier
Vice-président
Culture

La valeur ajoutée communautaire en matière culturelle

Le territoire de la Communauté d'agglomération Est Ensemble est irrigué par un réseau important d'équipements culturels, publics et privés. Cette densité d'équipements concerne aussi bien les enseignements artistiques que la lecture publique, le spectacle vivant ou encore le cinéma.

La mise en réseau de ces équipements présente plusieurs intérêts : visibilité du territoire comme un pôle d'excellence culturelle à l'échelle de la métropole, amélioration des conditions d'accueil des publics, développement de projets à une échelle intercommunale.

Cette mise en réseau peut être portée par la Communauté d'agglomération Est Ensemble sans transfert d'équipements. Toutefois, au regard de l'ambition communautaire, ce transfert à la Communauté d'agglomération présente une étape supplémentaire dans l'intégration des politiques culturelles.

Développer les enseignements artistiques, la lecture publique et les cinémas publics

1/ Les enjeux du transfert des conservatoires sont les suivants :

- La possibilité pour Est Ensemble de constituer un pôle majeur d'enseignements artistiques à l'échelle de la métropole parisienne, y compris en visant l'obtention du label « Conservatoire à rayonnement régional »
- Le développement des pratiques amateurs « post conservatoires » et « hors conservatoires ». Enjeu fondamental de l'enseignement artistique dans les communes, ce projet doit être pensé à l'échelle du territoire de l'agglomération et en lien avec les enseignements diplômants
- Un travail en direction des publics non inscrits via le développement des partenariats avec les services à la population des villes et par la mise en place de dispositifs d'enseignement collectif vocal, instrumental et chorégraphique « hors les murs »
- Un travail spécifique sur le public adolescent et les adultes débutants, qui constituent une classe d'âge que les conservatoires ont des difficultés à atteindre ou retenir
- La mise en place d'un DEM (diplôme de fin d'études musicales) intercommunal permettant à des élèves de CRC de passer un diplôme reconnu dans un CRD tout en menant leurs études dans leur conservatoire
- Une réflexion sur la spécialisation en 3^e cycle
- La mutualisation de moyens pour gérer plus efficacement les équipements (économies d'échelle, mobilité des enseignants, partage de ressources rares).

2/ Les enjeux d'une politique communautaire de lecture publique sont :

- L'élargissement des publics
- L'augmentation et l'harmonisation de l'offre de services
- Le renforcement du maillage territorial
- Le renforcement de la lecture publique comme un des facteurs d'identité du territoire
- La mutualisation de ressources

En la matière, le transfert aura pour objectif :

- Le développement du réseau, en visant un meilleur maillage territorial, notamment dans les quartiers d'habitat social et les quartiers mal desservis
- La remise à niveau de l'offre des bibliothèques, tous supports confondus
- La remise à niveau de l'équipement informatique et numérique et le développement des ressources (ressources en ligne, nouveaux supports de lecture, tablettes etc.)
- L'harmonisation des conditions d'accueil des publics, en les adaptant aux rythmes de la vie
- La mutualisation des moyens, dans le domaine de la gestion mais également de l'action éducative et culturelle

3/ Les enjeux du transfert des cinémas sont les suivants

- développer les missions de médiation culturelle et accompagner la montée en puissance des activités éducatives
- renforcer la recherche de nouveaux publics et augmenter leur circulation entre les salles
- soutenir la programmation art et essai des salles
- valoriser l'excellence de la programmation et les spécificités événementielles (festivals)

Transferts

Sont transférés les équipements d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre, arts plastiques) présents sur le territoire suivants :

- Conservatoires à rayonnement communal (Bagnolet, Bondy, Les Lilas, Noisy-le-Sec)
- Conservatoires à rayonnement départemental (Montreuil, Pantin, Romainville)
- École de musique du Pré Saint-Gervais
- École d'arts plastiques dite le Pavillon à Pantin

L'auditorium de Bondy et le conservatoire de Noisy-le-Sec, équipements artistiques en cours de réalisation, sont également déclarés d'intérêt communautaire.

Sont déclarées d'intérêt communautaire les bibliothèques suivantes :

- La bibliothèque Denis Diderot de Bondy
- La bibliothèque André Malraux des Lilas
- La bibliothèque François Mitterrand du Pré Saint-Gervais
- La bibliothèque Robert Desnos de Montreuil et ses trois bibliothèques de quartier
- La bibliothèque Elsa Triolet de Pantin et ses deux annexes

Sont déclarés d'intérêt communautaire les cinémas existants suivants :

- Cin'Hoche à Bagnolet
- Magic Cinéma à Bobigny
- Cinéma Malraux à Bondy (espace partagé avec le théâtre)
- Le Garde-Chasse aux Lilas (espace partagé avec le théâtre)
- Le Méliès à Montreuil
- Le 104 à Pantin
- Le Trianon à Romainville et Noisy-le-Sec

Les équipements futurs d'enseignement artistique et de lecture publique, ainsi que les cinémas à créer, seront également d'intérêt communautaire.

Actions nouvelles

Est Ensemble organisera et soutiendra les actions et manifestations culturelles à rayonnement communautaire.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE



Philippe Lebeau
Vice-président
Environnement, écologie
urbaine et écoquartiers

La valeur ajoutée communautaire en matière d'environnement

La prise de compétence d'Est Ensemble en matière d'environnement se justifie au regard de la nature supra-communale des enjeux. Les villes membres de la Communauté d'agglomération partagent des problématiques similaires en matière de lutte contre les pollutions de toutes sortes, de protection de la biodiversité ou encore de maîtrise de l'énergie. En outre, elles manquent parfois de moyens financiers, humains ou techniques pour répondre à des questions souvent difficiles à traiter isolément. Enfin, les communes sont parfois insuffisamment armées face à des interlocuteurs puissants tels RFF ou les opérateurs téléphoniques.

L'intervention communautaire visera ainsi à mener une politique forte, avec les moyens adéquats, permettant de répondre à la réalité des enjeux écologiques et environnementaux du territoire.

Cette compétence se déclinera autour de trois axes :

- La lutte contre la pollution de l'air
- La lutte contre les nuisances sonores
- Le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

L'ingénierie consacrée à ces axes par les communes est transférée à Est Ensemble.

Par ailleurs, doivent également être transférés les espaces verts supérieurs à cinq hectares existants ou à créer, dans le cadre d'une modification des statuts.

Cette surface est en effet le gage d'un rayonnement supra-communal ; il s'agit d'une taille critique en matière d'entretien et d'exploitation.

Ces espaces verts participent de la qualité du cadre de vie sur le territoire communautaire ; ils répondent à une forte demande de la population. Ils doivent former autant de jalons pour la création de trames vertes traversant le territoire. La valeur ajoutée de la Communauté d'agglomération doit donc se situer dans la qualification de ces espaces et dans leur gestion qui doit être innovante du point de vue écologique (une gestion différenciée de ces espaces verts pourrait être mise en œuvre à l'échelle communautaire, sans utilisation de produits phytosanitaires), mais aussi du point de vue de l'animation de ces espaces très appréciés des habitants. Enfin, ils pourraient servir de lieux forts de partage d'expérience entre les équipes communautaires et les équipes communales.

Enfin, Est Ensemble propose de coordonner l'ingénierie déployée en faveur de la dépollution des sols et de la biodiversité. Elle souhaite également rédiger une charte visant à limiter les émissions d'ondes des antennes-relais.

Transferts dans le cadre de la compétence optionnelle

Transfert de l'ingénierie consacrée aux trois axes :

- La lutte contre la pollution de l'air
- La lutte contre les nuisances sonores
- Le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Transferts dans le cadre d'une compétence facultative : les espaces verts de plus de 5 hectares et la future base de loisirs de la Corniche des Forts

Sont transférés les espaces verts existants ou à créer d'une superficie supérieure à 5 hectares.

Dès lors, les espaces verts transférables existants ou déjà projetés sont les suivants :

- Mail François Mitterrand de Bobigny (6,8 hectares)
- Bois de Bondy (10 hectares)
- Parc Montreau à Montreuil
- Parc des Beaumonts à Montreuil (22 hectares)
- Parc des Murs à Pêches à Montreuil
- Parc des Guillaume à Noisy-le-Sec (5,35 hectares à terme)

Le cas de la Base de loisirs de la Corniche des Forts est particulier car n'étant pas à proprement parler un espace vert, mais un espace mixte d'activités de loisirs, culturelles et sportives s'inscrivant dans un site où la dimension environnementale sera naturellement prégnante. Il implique un transfert particulier : Est Ensemble se substitue aux engagements des quatre villes membres du syndicat mixte (Les Lilas, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville), en prenant en charge 50 % des coûts de fonctionnement le reste étant assumé par le Département.

La Région prend quant à elle en charge l'investissement (études, travaux, compléments, construction d'infrastructures...).

ACTION SOCIALE



Salomon Illouz
Vice-président
Action sociale

en remplacement
de

Michel Commusset
Vice-président de
janvier 2010 à oct 2011

CCAS :
centre communal
d'action sociale

Compte-tenu de l'impossibilité pour le groupe de travail d'avoir pu se réunir en 2011 et de la désignation d'un nouveau vice-président en décembre 2011, la définition de l'intérêt communautaire de cette compétence est limitée à un volet Ingénierie n'impliquant pas de transfert.

Cependant, l'ambition communautaire en matière sociale doit demeurer et l'objectif est que le Conseil communautaire délibère à nouveau sur l'intérêt communautaire de cette compétence dans le courant de l'année 2012 pour une prise d'effet au 1er janvier 2013. Aussi, le groupe de travail devra se réunir sous l'autorité de son nouveau vice-président dès le premier trimestre 2012. D'ores et déjà, un certain nombre de pistes de réflexions et de mutualisations sont soumises à la discussion.

La valeur ajoutée communautaire en matière d'action sociale

La compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » a été introduite par le législateur dans la loi du 18 janvier 2005 de cohésion sociale.

Le champ laissé à cette compétence dans les textes est très vaste (possibilité de créer un centre intercommunal d'action sociale, possibilité d'agir dans le champ social dans le cadre d'une délégation du département, possibilité de gérer tout type d'établissement et services sociaux et médico-sociaux...).

Dans une compétence où les enjeux de proximité et de réactivité à la demande sociale sont très forts, la valeur ajoutée communautaire doit être appréciée à sa juste mesure.

Elle apparaît d'abord dans la mutualisation de l'ingénierie. Le champ des politiques sociales a considérablement évolué depuis 20 ans de par la transformation de la société française et l'évolution de la demande sociale. Évolution des structures familiales, émergence de la thématique du handicap, de la dépendance et du grand âge, généralisation du mal-logement, précarisation du travail, difficultés majeures d'insertion des jeunes, populations migrantes... sont autant de phénomènes qui obligent tous les acteurs du champ social, chacun à son niveau de responsabilité, à repenser ses politiques et ses modes d'intervention.

Aujourd'hui, face à une demande quotidienne croissante, l'ingénierie et les outils dont disposent les communes pour penser ces nouvelles politiques doivent être renforcés : par exemple la très grande majorité des 9 communes de l'agglomération ne dispose pas d'une analyse des besoins sociaux alors que c'est une obligation légale et que c'est cet outil qui doit fonder l'intervention de chaque CCAS.

La valeur ajoutée de l'agglomération se situe également dans sa capacité à prendre en charge des actions qui nécessitent un volume d'activités dont

ne dispose pas forcément une commune isolée : c'est le cas notamment des services de soins infirmiers à domicile. Peu de communes se sont engagées dans cette action qui est complexe à monter avec la CPAM, mais dont la valeur ajoutée pour les habitants est reconnue par tous. Une plus étroite articulation avec les CMS pourrait également être un objectif communautaire, dans une réflexion commune sur les besoins de service à domicile.

Le transfert des équipements d'hébergement des personnes âgées et handicapées a également été mentionné lors du comité des maires du mois de juin 2011. Leur transfert tire sa justification d'abord de la vocation intercommunale de ces équipements qui accueillent des habitants de tout le territoire communautaire.

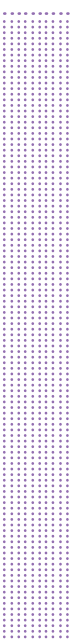
Leur transfert serait également l'opportunité d'engager une réflexion sur le devenir de ces équipements qui ne correspondent plus forcément à la demande sociale : construits souvent comme logements-foyers, ils ne sont pas adaptés, en termes de bâtiments et en termes de services offerts, aux personnes dépendantes. Or ce sont bien ces personnes-là aujourd'hui dont la prise en charge est problématique face à une offre privée hors de prix pour des prestations pas toujours de qualité. Le développement par les CCAS d'une offre de services à domicile (portage de repas, auxiliaires de vie) permet aujourd'hui aux personnes autonomes de pouvoir rester chez elles, ce qui est à la fois leur souhait et la solution la plus économe pour tous.

Enfin le transfert permettrait de mettre en commun les problématiques de recrutement et de professionnalisation des agents travaillant dans ces structures.

Une DIC limitée dans un premier temps à un volet Ingénierie

- Analyse concertée des besoins sociaux
- Dialogue avec les acteurs, notamment associatifs

CPAM :
caisse primaire
d'assurance maladie



La nécessité de poursuivre la réflexion sur le « bloc social » de la Communauté d'agglomération

Le Conseil communautaire du 13 décembre 2011 a constitué une étape extrêmement importante dans la vie de notre Communauté d'agglomération et l'a engagée pour les années à venir dans des projets et des transferts ambitieux.

Pour autant, la réflexion doit être poursuivie, notamment sur un certain nombre de thématiques que l'on peut regrouper sous l'intitulé de « bloc social ».

Le texte fondateur de la Communauté d'agglomération avait identifié comme premier axe majeur d'intervention : « Affronter ensemble les crises et renforcer la cohésion sociale ».

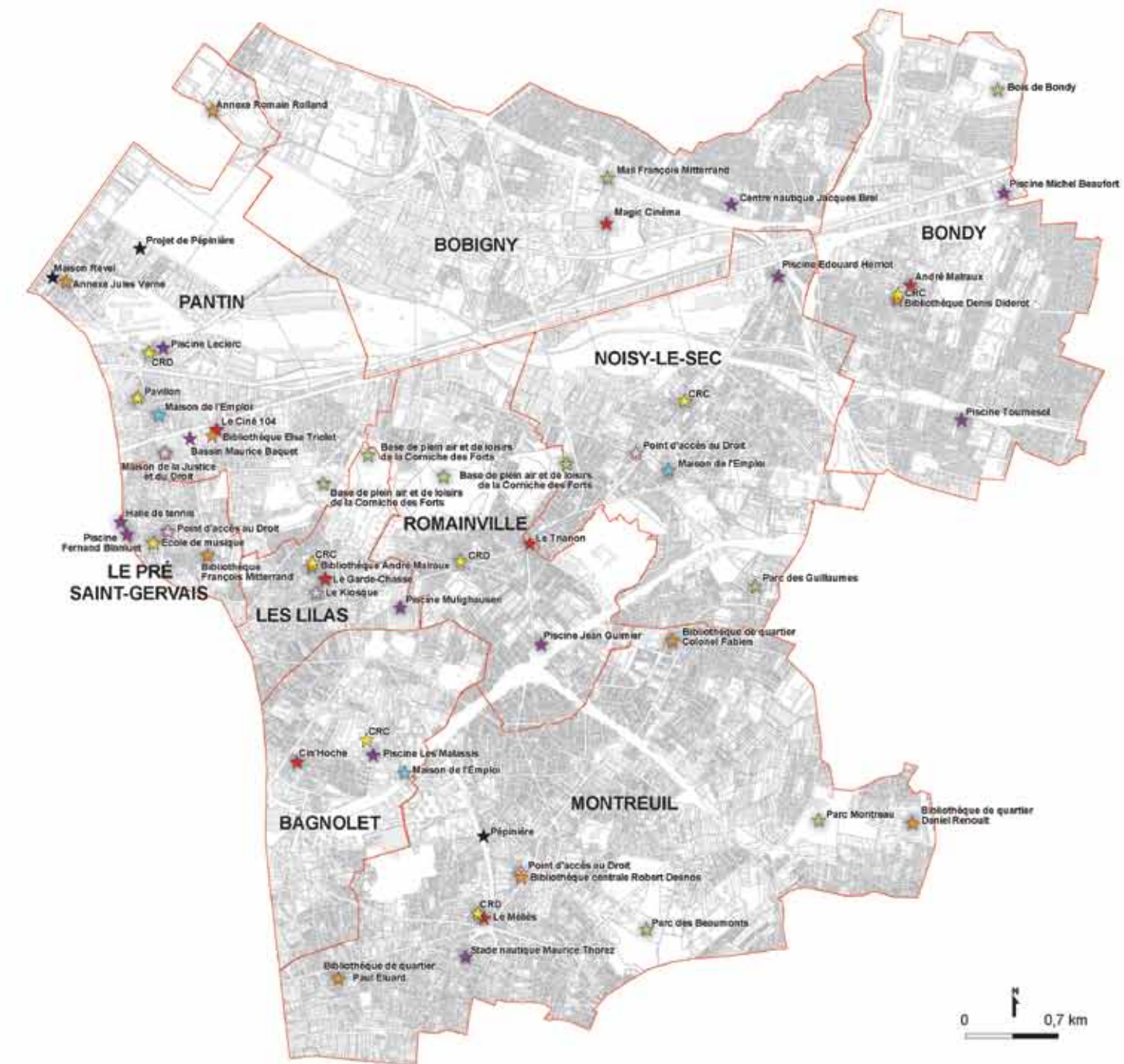
Le diagnostic posé dans ce texte de 2009 sur l'aggravation de la précarité, le sous-emploi des jeunes et des populations vulnérables, la pénurie de logements se confirme chaque jour.

Si le Conseil du 13 décembre a déclaré d'intérêt communautaire un certain nombre d'actions permettant de répondre à ce diagnostic (notamment en matière d'habitat et d'emploi), l'ambition doit être portée plus haut et la réflexion poursuivie :

- Sur l'emploi avec la question des missions RSA et des missions locales
- Sur l'action sociale et en particulier la question de la réponse locale aux enjeux de la dépendance et de la précarité
- Sur la santé enfin, dont le texte fondateur rappelait que c'est l'un des principaux enjeux pour nos concitoyens, ce qui a été largement confirmé lors de la concertation organisée par Est Ensemble au printemps 2011 avec les habitants.

Le travail va donc être poursuivi dès le début de l'année 2012 sur l'ensemble de ces questions pour que des propositions complémentaires puissent être faites aux instances communautaires dans le courant de l'année 2012.

Répartition par compétence des équipements transférés



Répartition par compétence des équipements potentiellement transférables

- ★ Culture-bibliothèque
- ★ Environnement
- ★ Emploi et insertion (hors missions RSA + Missions locales + PLIE)
- ★ Politique de la ville
- ★ Culture - conservatoire
- ★ Culture - cinéma
- ★ Sport
- ★ Développement économique

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « EST ENSEMBLE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le nombre de conseillers communautaires en exercice est de 91
Séance du 13 décembre 2011

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 7 décembre 2011, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de M. Bertrand KERN.

La séance est ouverte à 19h00.

Etaient présents :

Bertrand KERN	Gérard COSME	Anne-Marie HEUGAS
Catherine PEYGE	Jacques CHAMPION	Laurent RIVOIRE
Sylvine THOMASSIN	Christian LAGRANGE	Pierre DESGRANGES
Patrick SOLLIER	Philippe GUGLIELMI	Nathalie BERLU
Daniel BERNARD (jusqu'à 20 h 30)	Mouna VIPREY	Dref MENDACI
Sylvie BADOUX	Alain MONTEAGLE	Abdelaziz BENAISSA
Corinne BENABDALLAH	Emeline LE BERE	Alice MAGNOUX
Salomon ILLOUZ	Waly YATERA	Bernard GRINFELD
Diven CASARINI	Monique SAMSON	Jacques JAKUBOWICZ
Ali ZAH	Maribé DURGEAT	Dalila MAAZAOUI
Jamal AMMOURI	Sid-Hamed SELLES	Daniel GUIRAUD
Claude ERMOGENI	Marie-Geneviève LENTAIGNE	Roland CASAGRANDE
Pierre STOEBER	Elsa TRAMUNT	Jean-Claude DUPONT
Dominique VOYNET	Alexandre TUAILLON	Alain CALLES
Claude REZNIK	Johanna REEKERS	François MIRANDA
Stéphanie PERRIER	Nabil RABHI	Christine PASCUAL
Dominique ATTIA	Karim HAMRANI (jusqu'à 20h10)	Laurence CORDEAU
Nicole RIVOIRE	Marie-Rose HARENGER (à partir de 21h45)	Clément CRESSIOT
Christophe DELPORTE-FONTAINE	Jean-Paul LEFEBVRE	Gérard SAVAT (jusqu'à 21h10)
Alain PERIES	Philippe LEBEAU	Brigitte PLISSON
Françoise KERN (jusqu'à 19h30)	Mehdi YAZI-ROMAN	Dominique THOREAU
Patrice VUIDEL	Jean-Luc DECOBERT	Anna ANGELI
Mathias OTT	Laetitia DEKNUDT	Didier HEROUARD
Mariama LESCURE	Corinne VALLS	Raymond CUKIER (jusqu'à 22h30)
Asma GASRI	Nicole REVIDON (jusqu'à 23h30)	Bruno LOTTI
Htaya MOHAMED		

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir : Marc EVERBECQ à Abdelaziz BENAISSA, Daniel BERNARD à Corinne BENABDALLAH (à partir de 20 h 30), Laurent JAMET à Emeline LE BERE, Christine LACOUR à Jacques JAKUBOWICZ, Aline CHARRON à Alice MAGNOUX, Georgia VINCENT à Jean-Claude DUPONT, Varravaddha ONG à Sylvine THOMASSIN, Manuel MARTINEZ à Alexandre TUAILLON, Nouara MEKIRI à Nabil RABHI, Frédéric MOLOSSI à Mathias OTT, Karim HAMRANI à Nicole RIVOIRE (à partir de 20h10), Marie-Rose HARENGER à Clément CRESSIOT (jusqu'à 21h45), Gérard SAVAT à Jean-Paul LEFEBVRE (à partir de 21h10), Françoise KERN à Brigitte PLISSON (à partir de 19h30), Mackendie TOUPOUSSANT à Sylvie BADOUX, Julien RENAULT à Claude ERMOGENI, Raymond CUKIER à Claude REZNIK (à partir de 22h30), Nicole REVIDON à Bruno LOTTI (à partir de 23h30).

Etaient absents : Brahim BENRAMDAN, Tony DI MARTINO, Nicole LEMAITRE, Carole BREVIERE.

Secrétaire de séance : Clément CRESSIOT

2011_12_13_23 : Déclaration d'intérêt communautaire en matière de développement économique

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5-I-1° selon lequel la Communauté d'agglomération est obligatoirement compétente en matière de développement économique,

VU l'article L5216-5-III du CGCT qui prévoit que lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II du présent article est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé à la majorité des deux tiers du conseil de la communauté d'agglomération et défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence,

VU l'arrêté préfectoral n°09-3597 du 22 décembre 2009 portant création de la Communauté d'agglomération,

VU l'arrêté préfectoral n°2011-0091 du 31 décembre 2010 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU l'article 4.1 des statuts de la communauté d'agglomération Est Ensemble,

CONSIDERANT l'utilité d'une action coordonnée sur l'échelle des différentes villes composant la CAEE et la nécessité, pour revaloriser l'image du territoire et susciter la création d'emplois, de mener une politique ambitieuse en matière de développement économique sur le territoire communautaire,

CONSIDERANT la volonté de la Communauté d'agglomération d'intervenir en matière de zones d'activités économiques de manière pertinente et à un niveau présentant une importance suffisante,

CONSIDERANT en outre l'importance pour le territoire de la Communauté d'agglomération de favoriser le soutien aux filières économiques identifiées comme structurantes pour le territoire, parmi lesquels notamment les secteurs de la santé et des sciences du vivant, les professions artistiques (notamment création graphique et numérique), l'hôtellerie, l'artisanat d'art et l'écoconstruction,

CONSIDERANT également la volonté de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire d'Est Ensemble,

CONSIDERANT enfin le « pari de l'innovation » que souhaite faire la Communauté d'agglomération en faisant d'Est ensemble un territoire d'innovation et d'accès au savoir,

La commission Développement économique, Commerce-Artisanat, Emploi-insertion, Tourisme, Enseignement supérieur et Recherche, Affaires européennes et Coopération décentralisée consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE :
VOTANTS : 87
POUR : 85
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 2

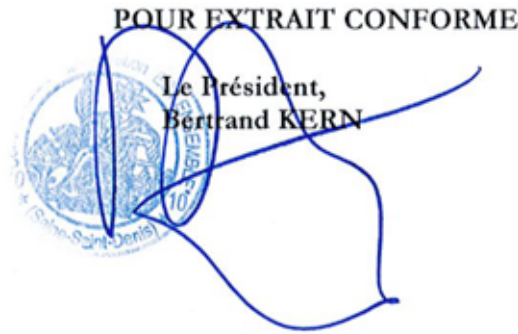
Article 1^{er} : Est déclarée d'intérêt communautaire :

- Toute création, aménagement entretien et gestion de zone d'activité économique de plus de 10ha.

Article 2 : Sont déclarées d'intérêt communautaire les actions de développement économique suivantes :

- L'aide à la création et au développement des entreprises, et notamment à ce titre la Maison Revel, centre de ressources des métiers d'art situé à Pantin.
- Les actions en faveur des entreprises innovantes et pour la promotion de la recherche et de l'innovation économique sur le territoire communautaire,
- L'aide à la création et au développement des structures de tout type (en particulier entreprises, associations, coopératives) relevant de l'économie sociale et solidaire, parmi lesquelles les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE),
- La promotion économique du territoire, à l'exception des actions d'animation visant le commerce de proximité
- Les observatoires de l'économie et de l'emploi et les fonctions de veille, études et prospective s'y rapportant
- Les manifestations consacrées au développement économique et à l'emploi
- Le financement, la création et la gestion de l'immobilier d'entreprises existant et à venir (incubateurs et pépinières, locaux artisanaux, hôtels d'activité et hôtels industriels). Au titre des équipements existants, la pépinière Atrium de Montreuil.
- Les bourses des locaux et autres actions de recensement du foncier et des locaux disponibles.
- Les Maisons de l'emploi existantes et à venir. Au titre des équipements existants, la Maison de l'emploi de Bagnolet, la Maison de l'emploi de Noisy-le-Sec, la Maison de l'emploi de Pantin
- Les permanences emploi dont la mission est d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les publics dans leur recherche d'emploi
- L'élaboration d'un schéma de développement économique et d'un document cadre d'aménagement commercial
- Les actions de sensibilisation des entreprises sur les discriminations dans l'accès à l'emploi

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « EST ENSEMBLE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Le nombre de conseillers communautaires en exercice est de 91
Séance du 13 décembre 2011

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 7 décembre 2011, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de M. Bertrand KERN.

La séance est ouverte à 19h00.

Etaient présents :

Bertrand KERN	Gérard COSME	Anne-Marie HEUGAS
Catherine PEYGE	Jacques CHAMPION	Laurent RIVOIRE
Sylvine THOMASSIN	Christian LAGRANGE	Pierre DESGRANGES
Patrick SOLLIER	Philippe GUGLIELMI	Nathalie BERLU
Daniel BERNARD (jusqu'à 20 h 30)	Mouna VIPREY	Dref MENDACI
Sylvie BADOUX	Alain MONTEAGLE	Abdelaziz BENAISSA
Corinne BENABDALLAH	Emeline LE BERE	Alice MAGNOUX
Salomon ILLOUZ	Waly YATERA	Bernard GRINFELD
Diven CASARINI	Monique SAMSON	Jacques JAKUBOWICZ
Ali ZAHI	Maribé DURGEAT	Dalila MAAZAOUI
Jamal AMMOURI	Sid-Hamed SELLES	Daniel GUIRAUD
Claude ERMOGENI	Marie-Geneviève LENTAIGNE	Roland CASAGRANDE
Pierre STOEBER	Elsa TRAMUNT	Jean-Claude DUPONT
Dominique VOYNET	Alexandre TUAILLON	Alain CALLES
Claude REZNIK	Johanna REEKERS	François MIRANDA
Stéphanie PERRIER	Nabil RABHI	Christine PASCUAL
Dominique ATTIA	Karim HAMRANI (jusqu'à 20h10)	Laurence CORDEAU
Nicole RIVOIRE	Marie-Rose HARENGER (à partir de 21h45)	Clément CRESSIOT
Christophe DELPORTE-FONTAINE	Jean-Paul LEFEBVRE	Gérard SAVAT (jusqu'à 21h10)
Alain PERIES	Philippe LEBEAU	Brigitte PLISSON
Françoise KERN (jusqu'à 19h30)	Mehdi YAZI-ROMAN	Dominique THOREAU
Patrice VUIDEL	Jean-Luc DECOBERT	Anna ANGELI
Mathias OTT	Laetitia DEKNUDT	Didier HEROUARD
Mariama LESCURE	Corinne VALLS	Raymond CUKIER (jusqu'à 22h30)
Asma GASRI	Nicole REVIDON (jusqu'à 23h30)	Bruno LOTTI
Htaya MOHAMED		

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir : Marc EVERBECQ à Abdelaziz BENAISSA, Daniel BERNARD à Corinne BENABDALLAH (à partir de 20 h 30), Laurent JAMET à Emeline LE BERE, Christine LACOUR à Jacques JAKUBOWICZ, Aline CHARRON à Alice MAGNOUX, Georgia VINCENT à Jean-Claude DUPONT, Varravaddha ONG à Sylvine THOMASSIN, Manuel MARTINEZ à Alexandre TUAILLON, Nouara MEKIRI à Nabil RABHI, Frédéric MOLOSSI à Mathias OTT, Karim HAMRANI à Nicole RIVOIRE (à partir de 20h10), Marie-Rose HARENGER à Clément CRESSIOT (jusqu'à 21h45), Gérard SAVAT à Jean-Paul LEFEBVRE (à partir de 21h10), Françoise KERN à Brigitte PLISSON (à partir de 19h30), Mackendie TOUPUISSANT à Sylvie BADOUX, Julien RENAULT à Claude ERMOGENI, Raymond CUKIER à Claude REZNIK (à partir de 22h30), Nicole REVIDON à Bruno LOTTI (à partir de 23h30).

Etaient absents : Brahim BENRAMDAN, Tony DI MARTINO, Nicole LEMAITRE, Carole BREVIERE.

Secrétaire de séance : Clément CRESSIOT

2011_12_13_24 : Déclaration d'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace communautaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5216-5-I-2° et L5216-5-III ;

VU la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°09-3597 du 22 décembre 2009 portant création de la Communauté d'agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral n°2011-0091 du 31 décembre 2010 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, et notamment leur article 4.2 ;

CONSIDERANT que la compétence obligatoire d'Est Ensemble en matière d'aménagement de l'espace communautaire est subordonnée à la reconnaissance de son intérêt communautaire ;

CONSIDERANT que cet intérêt communautaire doit être défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence ;

La Commission Aménagement de l'espace, Déplacements mobilité urbaine, Ecologie urbaine et Eco-quartiers, Habitat, Habitat indigne, Affaires foncières et domaniales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

VOTANTS : 87

POUR : 85

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

ARTICLE UNIQUE : déclare d'intérêt communautaire la réalisation des zones d'aménagement concerté existantes suivantes :

- La ZAC Ecocité de Bobigny
- La ZAC Centre-Ville des Lilas
- La ZAC Boissière-Acacias de Montreuil
- La ZAC PNRQAD de Montreuil
- La ZAC Plaine de l'Ourcq de Noisy-le-Sec
- La ZAC du Port de Pantin

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « EST ENSEMBLE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Le nombre de conseillers communautaires en exercice est de 91
Séance du 13 décembre 2011

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 7 décembre 2011, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de M. Bertrand KERN.

La séance est ouverte à 19h00.

Etaient présents :

Bertrand KERN	Gérard COSME	Anne-Marie HEUGAS
Catherine PEYGE	Jacques CHAMPION	Laurent RIVOIRE
Sylvine THOMASSIN	Christian LAGRANGE	Pierre DESGRANGES
Patrick SOLLIER	Philippe GUGLIELMI	Nathalie BERLU
Daniel BERNARD (jusqu'à 20 h 30)	Mouna VIPREY	Dref MENDACI
Sylvie BADOUX	Alain MONTEAGLE	Abdelaziz BENAISSA
Corinne BENABDALLAH	Emeline LE BERE	Alice MAGNOUX
Salomon ILLOUZ	Waly YATERA	Bernard GRINFELD
Diven CASARINI	Monique SAMSON	Jacques JAKUBOWICZ
Ali ZAHI	Maribé DURGEAT	Dalila MAAZAOUI
Jamal AMMOURI	Sid-Hamed SELLES	Daniel GUIRAUD
Claude ERMOGENI	Marie-Geneviève LENTAIGNE	Roland CASAGRANDE
Pierre STOEBER	Elsa TRAMUNT	Jean-Claude DUPONT
Dominique VOYNET	Alexandre TUAILLON	Alain CALLES
Claude REZNIK	Johanna REEKERS	François MIRANDA
Stéphanie PERRIER	Nabil RABHI	Christine PASCUAL
Dominique ATTIA	Karim HAMRANI (jusqu'à 20h10)	Laurence CORDEAU
Nicole RIVOIRE	Marie-Rose HARENGER (à partir de 21h45)	Clément CRESSIOT
Christophe DELPORTE-FONTAINE	Jean-Paul LEFEBVRE	Gérard SAVAT (jusqu'à 21h10)
Alain PERIES	Philippe LEBEAU	Brigitte PLISSON
Françoise KERN (jusqu'à 19h30)	Mehdi YAZI-ROMAN	Dominique THOREAU
Patrice VUIDEL	Jean-Luc DECOBERT	Anna ANGELI
Mathias OTT	Laetitia DEKNUDT	Didier HEROUARD
Mariama LESCURE	Corinne VALLS	Raymond CUKIER (jusqu'à 22h30)
Asma GASRI	Nicole REVIDON (jusqu'à 23h30)	Bruno LOTTI
Htaya MOHAMED		

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir : Marc EVERBECQ à Abdelaziz BENAISSA, Daniel BERNARD à Corinne BENABDALLAH (à partir de 20 h 30), Laurent JAMET à Emeline LE BERE, Christine LACOUR à Jacques JAKUBOWICZ, Aline CHARRON à Alice MAGNOUX, Georgia VINCENT à Jean-Claude DUPONT, Varravaddha ONG à Sylvine THOMASSIN, Manuel MARTINEZ à Alexandre TUAILLON, Nouara MEKIRI à Nabil RABHI, Frédéric MOLOSSI à Mathias OTT, Karim HAMRANI à Nicole RIVOIRE (à partir de 20h10), Marie-Rose HARENGER à Clément CRESSIOT (jusqu'à 21h45), Gérard SAVAT à Jean-Paul LEFEBVRE (à partir de 21h10), Françoise KERN à Brigitte PLISSON (à partir de 19h30), Mackendie TOUPOUSSANT à Sylvie BADOUX, Julien RENAULT à Claude ERMOGENI, Raymond CUKIER à Claude REZNIK (à partir de 22h30), Nicole REVIDON à Bruno LOTTI (à partir de 23h30).

Etaient absents : Brahim BENRAMDAN, Tony DI MARTINO, Nicole LEMAITRE, Carole BREVIERE.

Secrétaire de séance : Clément CRESSIOT

2011_12_13_25 : Déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5216-5-I-3° et III,

VU l'arrêté préfectoral n°09-3597 du 22 décembre 2009 portant création de la Communauté d'agglomération,

VU l'arrêté préfectoral n°2011-0091 du 31 décembre 2010 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, et notamment leur article 4.3,

VU la délibération du Conseil communautaire n° 2011-06-28-19 en date du 28 juin 2011 portant lancement de la procédure d'élaboration du Plan Local de l'Habitat,

CONSIDERANT l'ambition d'Est Ensemble de construire une véritable politique communautaire de l'habitat, étroitement articulée avec une politique globale d'aménagement et de développement de l'espace,

CONSIDERANT sa volonté de devenir un interlocuteur de poids dans les négociations avec l'Etat, les bailleurs sociaux et les promoteurs privés,

CONSIDERANT sa détermination pour lutter contre les situations d'habitat indigne présentes sur son territoire,

CONSIDERANT la volonté d'Est Ensemble de favoriser une plus grande mixité sociale à l'échelle du territoire communautaire,

CONSIDERANT sa volonté de doter le territoire d'outils innovants, notamment pour intervenir dans le parc privé locatif,

CONSIDERANT que la compétence obligatoire d'Est Ensemble en matière d'équilibre social de l'habitat est subordonnée à la reconnaissance de son intérêt communautaire,

CONSIDERANT que cet intérêt communautaire doit être défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence,

La Commission Aménagement de l'espace, Déplacements mobilité urbaine, Ecologie urbaine et Eco-quartiers, Habitat, Habitat indigne, Affaires foncières et domaniales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

VOTANTS : 87

POUR : 85

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

ARTICLE 1^{er} : déclare d'intérêt communautaire, au titre de l'amélioration du parc immobilier bâti, les actions et opérations de lutte contre l'habitat indigne existantes faisant l'objet de conventions existantes ou en cours de renégociation avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) suivantes :

- OPAH-RU intercommunale Bagnolet-Montreuil
- OPAH copropriétés dégradées (Bobigny)
- Plan de sauvegarde copropriété La Bruyère (Bondy)
- MOUS insalubrité (Montreuil)
- MOUS hôtels meublés (Montreuil)
- MOUS saturnisme (Montreuil)
- Plan de sauvegarde (Montreuil)
- OPAH-RU Quatre Chemins (Pantin)
- OPAH-RU secteur centre sud (Pantin)
- RHI Sept Arpents (Pantin)

ARTICLE 2 : déclare d'intérêt communautaire toute nouvelle action ou opération de lutte contre l'habitat indigne faisant l'objet de conventions avec l'ANAH ou tout autre organisme national qui lui serait substitué.

ARTICLE 3 : déclare d'intérêt communautaire, au titre des actions et aides financières en faveur du logement social, la réalisation d'études en vue de la mutualisation des moyens des bailleurs des villes membres d'Est Ensemble.

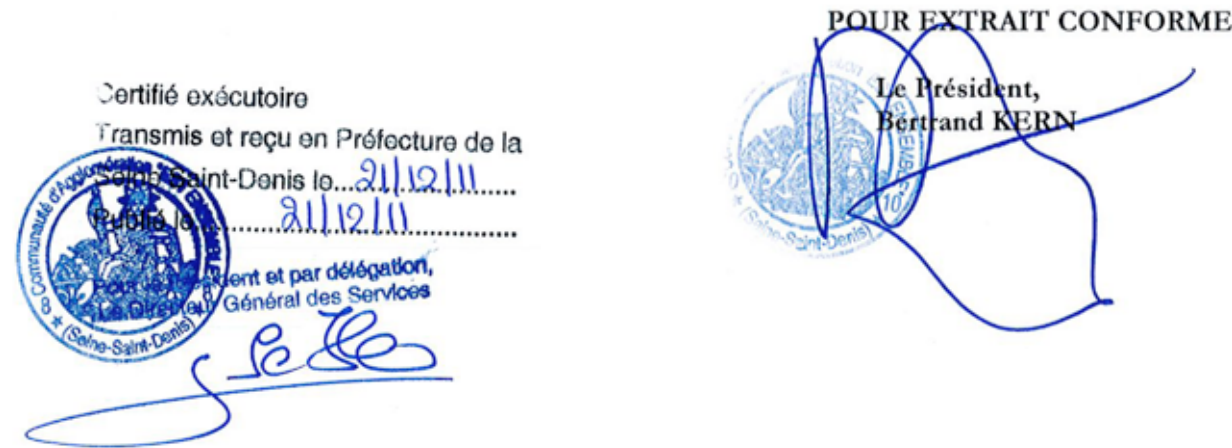
ARTICLE 4 : déclare d'intérêt communautaire, au titre des actions et aides financières en faveur du logement social, un dispositif d'aide au logement social dans le cadre d'une politique communautaire d'aide à la pierre.

ARTICLE 5 : déclare d'intérêt communautaire, au titre de l'action en faveur du logement des personnes en difficulté, la réalisation d'études de faisabilité en vue de la création ou de la participation à une ou des agence(s) immobilière(s) à vocation sociale (AIVS) et d'une caisse de garantie communautaire.

ARTICLE 6 : déclare d'intérêt communautaire, au titre de la politique du logement d'Est Ensemble, les actions d'aide à l'accession sociale à la propriété sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

ARTICLE 7 : déclare d'intérêt communautaire au titre de la politique du logement d'Est Ensemble, la réalisation d'études et les actions dans le cadre d'une politique de soutien aux projets municipaux relatifs à l'habitat des populations à besoins spécifiques.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « EST ENSEMBLE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Le nombre de conseillers communautaires en exercice est de 91
Séance du 13 décembre 2011

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 7 décembre 2011, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de M. Bertrand KERN.

La séance est ouverte à 19h00.

Etaient présents :

Bertrand KERN	Gérard COSME	Anne-Marie HEUGAS
Catherine PEYGE	Jacques CHAMPION	Laurent RIVOIRE
Sylvine THOMASSIN	Christian LAGRANGE	Pierre DESGRANGES
Patrick SOLLIER	Philippe GUGLIELMI	Nathalie BERLU
Daniel BERNARD (jusqu'à 20 h 30)	Mouna VIPREY	Dref MENDACI
Sylvie BADOUX	Alain MONTEAGLE	Abdelaziz BENAISSA
Corinne BENABDALLAH	Emeline LE BERE	Alice MAGNOUX
Salomon ILLOUZ	Waly YATERA	Bernard GRINFELD
Diven CASARINI	Monique SAMSON	Jacques JAKUBOWICZ
Ali ZAHI	Maribé DURGEAT	Dalila MAAZAOUI
Jamal AMMOURI	Sid-Hamed SELLES	Daniel GUIRAUD
Claude ERMOGENI	Marie-Geneviève LENTAIGNE	Roland CASAGRANDE
Pierre STOEBER	Elsa TRAMUNT	Jean-Claude DUPONT
Dominique VOYNET	Alexandre TUAILLON	Alain CALLES
Claude REZNIK	Johanna REEKERS	François MIRANDA
Stéphanie PERRIER	Nabil RABHI	Christine PASCUAL
Dominique ATTIA	Karim HAMRANI (jusqu'à 20h10)	Laurence CORDEAU
Nicole RIVOIRE	Marie-Rose HARENGER (à partir de 21h45)	Clément CRESSIOT
Christophe DELPORTE-FONTAINE	Jean-Paul LEFEBVRE	Gérard SAVAT (jusqu'à 21h10)
Alain PERIES	Philippe LEBEAU	Brigitte PLISSON
Françoise KERN (jusqu'à 19h30)	Mehdi YAZI-ROMAN	Dominique THOREAU
Patrice VUIDEL	Jean-Luc DECOBERT	Anna ANGELI
Mathias OTT	Laetitia DEKNUDT	Didier HEROUARD
Mariama LESCURE	Corinne VALLS	Raymond CUKIER (jusqu'à 22h30)
Asma GASRI	Nicole REVIDON (jusqu'à 23h30)	Bruno LOTTI
Htaya MOHAMED		

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir : Marc EVERBECQ à Abdelaziz BENAISSA, Daniel BERNARD à Corinne BENABDALLAH (à partir de 20 h 30), Laurent JAMET à Emeline LE BERE, Christine LACOUR à Jacques JAKUBOWICZ, Aline CHARRON à Alice MAGNOUX, Georgia VINCENT à Jean-Claude DUPONT, Varravaddha ONG à Sylvine THOMASSIN, Manuel MARTINEZ à Alexandre TUAILLON, Nouara MEKIRI à Nabil RABHI, Frédéric MOLOSSI à Mathias OTT, Karim HAMRANI à Nicole RIVOIRE (à partir de 20h10), Marie-Rose HARENGER à Clément CRESSIOT (jusqu'à 21h45), Gérard SAVAT à Jean-Paul LEFEBVRE (à partir de 21h10), Françoise KERN à Brigitte PLISSON (à partir de 19h30), Mackendie TOUPUISSANT à Sylvie BADOUX, Julien RENAULT à Claude ERMOGENI, Raymond CUKIER à Claude REZNIK (à partir de 22h30), Nicole REVIDON à Bruno LOTTI (à partir de 23h30).

Etaient absents : Brahim BENRAMDAN, Tony DI MARTINO, Nicole LEMAITRE, Carole BREVIERE.

Secrétaire de séance : Clément CRESSIOT

2011_12_13_26 : Déclaration d'intérêt communautaire en matière de politique de la ville

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5216-5,

VU l'article L5216-5-III du CGCT qui prévoit que lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II du présent article est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé à la majorité des deux tiers du conseil de la communauté d'agglomération et défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence,

VU l'arrêté préfectoral n°09-3597 du 22 décembre 2009 portant création de la Communauté d'agglomération,

VU l'arrêté préfectoral n°2011-0091 du 31 décembre 2010 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU l'article 4.4 des statuts de la communauté d'agglomération Est Ensemble,

CONSIDERANT l'utilité d'une action coordonnée sur l'échelle des différentes villes composant la CAEE, et la nécessité, pour revaloriser l'image du territoire et susciter la création d'emplois, de mener une politique ambitieuse en matière de politique de la ville sur le territoire communautaire,

CONSIDERANT l'intérêt de coordonner les dispositifs relatifs à la politique de la ville sur le territoire de la Communauté d'agglomération,

CONSIDERANT pour autant qu'il n'est pas souhaitable de transférer les CUCS avant la fin de la programmation en cours, à l'exception de leur volet emploi,

CONSIDERANT la volonté de déclarer d'intérêt communautaire différents dispositifs de prévention de la délinquance,

CONSIDERANT la volonté de déclarer d'intérêt communautaire différents dispositifs de développement local et d'insertion économique et sociale et plus particulièrement toute action nouvelle d'accompagnement des publics en insertion,

CONSIDERANT que cet intérêt communautaire doit être défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence,

La commission Culture, Sport, Santé, Action sociale, Politique de la ville consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

VOTANTS : 87

POUR : 85

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

Article 1^{er} : Déclare d'intérêt communautaire au titre des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale :

- Les plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi sur le territoire d'Est ensemble
- Toute action nouvelle ou dispositif contractuel nouveau relevant du développement local et de l'insertion économique et sociale
- Toute action nouvelle d'accompagnement des publics en insertion visant à les rapprocher de l'emploi.
- Les manifestations consacrées à l'emploi et à la formation professionnelle
- Les observatoires de l'insertion et la fonction de veille, études et prospective en ce domaine.
- Le volet emploi des CUCS existants.

- Toute action nouvelle ou dispositif contractuel nouveau relevant du renouvellement urbain et/ou de la rénovation urbaine
- Tout dispositif contractuel nouveau de développement urbain couvrant le territoire d'au moins deux villes.

Article 2 : Déclare d'intérêt communautaire au titre des dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance :

- Tout dispositif local nouveau de prévention de la délinquance couvrant le territoire d'au moins deux villes
- Les Maisons de la justice et du droit
- Les points d'accès au droit
- Toute action en faveur de l'accès au droit, qu'elle soit ou non conventionnée avec le CDAD

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « EST ENSEMBLE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le nombre de conseillers communautaires en exercice est de 91
Séance du 13 décembre 2011

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 7 décembre 2011, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de M. Bertrand KERN.

La séance est ouverte à 19h00.

Etaient présents :

Bertrand KERN	Gérard COSME	Anne-Marie HEUGAS
Catherine PEYGE	Jacques CHAMPION	Laurent RIVOIRE
Sylvine THOMASSIN	Christian LAGRANGE	Pierre DESGRANGES
Patrick SOLLIER	Philippe GUGLIELMI	Nathalie BERLU
Daniel BERNARD (jusqu'à 20 h 30)	Mouna VIPREY	Dref MENDACI
Sylvie BADOUX	Alain MONTEAGLE	Abdelaziz BENAÏSSA
Corinne BENABDALLAH	Emeline LE BERE	Alice MAGNOUX
Salomon ILLOUZ	Waly YATERA	Bernard GRINFELD
Diven CASARINI	Monique SAMSON	Jacques JAKUBOWICZ
Ali ZAH	Maribé DURGEAT	Dalila MAAZAoui
Jamal AMMOURI	Sid-Hamed SELLES	Daniel GUIRAUD
Claude ERMOGENI	Marie-Geneviève LENTAIGNE	Roland CASAGRANDE
Pierre STOEBER	Elsa TRAMUNT	Jean-Claude DUPONT
Dominique VOYNET	Alexandre TUAÏLLON	Alain CALLES
Claude REZNIK	Johanna REEKERS	François MIRANDA
Stéphanie PERRIER	Nabil RABHI	Christine PASCUAL
Dominique ATTIA	Karim HAMRANI (jusqu'à 20h10)	Laurence CORDEAU
Nicole RIVOIRE	Marie-Rose HARENGER (à partir de 21h45)	Clément CRESSIOT
Christophe DELPORTE-FONTAINE	Jean-Paul LEFEBVRE	Gérard SAVAT (jusqu'à 21h10)
Alain PERIES	Philippe LEBEAU	Brigitte PLISSON
Françoise KERN (jusqu'à 19h30)	Mehdi YAZI-ROMAN	Dominique THOREAU
Patrice VUIDEL	Jean-Luc DECOBERT	Anna ANGELI
Mathias OTT	Laetitia DEKNUDT	Didier HEROUARD
Mariama LESCURE	Corinne VALLS	Raymond CUKIER (jusqu'à 22h30)
Asma GASRI	Nicole REVIDON (jusqu'à 23h30)	Bruno LOTTI
Htaya MOHAMED		

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir : Marc EVERBECQ à Abdelaziz BENAÏSSA, Daniel BERNARD à Corinne BENABDALLAH (à partir de 20 h 30), Laurent JAMET à Emeline LE BERE, Christine LACOUR à Jacques JAKUBOWICZ, Aline CHARRON à Alice MAGNOUX, Georgia VINCENT à Jean-Claude DUPONT, Varravaddha ONG à Sylvine THOMASSIN, Manuel MARTINEZ à Alexandre TUAÏLLON, Nouara MEKIRI à Nabil RABHI, Frédéric MOLOSSI à Mathias OTT, Karim HAMRANI à Nicole RIVOIRE (à partir de 20h10), Marie-Rose HARENGER à Clément CRESSIOT (jusqu'à 21h45), Gérard SAVAT à Jean-Paul LEFEBVRE (à partir de 21h10), Françoise KERN à Brigitte PLISSON (à partir de 19h30), Mackendie TOUPUISSANT à Sylvie BADOUX, Julien RENAULT à Claude ERMOGENI, Raymond CUKIER à Claude REZNIK (à partir de 22h30), Nicole REVIDON à Bruno LOTTI (à partir de 23h30).

Etaient absents : Brahim BENRAMDAN, Tony DI MARTINO, Nicole LEMAITRE, Carole BREVIERE.

Secrétaire de séance : Clément CRESSIOT

2011_12_13_27 : Déclaration d'intérêt communautaire en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5-II-5° et III ;

VU l'arrêté préfectoral n°09-3597 du 22 décembre 2009 portant création de la Communauté d'agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral n°2011-0091 du 31 décembre 2010 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, et notamment leur article 5.4 ;

CONSIDERANT la volonté d'Est Ensemble d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers ;

CONSIDERANT le rôle moteur que peut jouer la Communauté d'agglomération pour assurer des conditions d'accueil équitables des publics sur le territoire communautaire ;

CONSIDERANT le rayonnement supra-communal des équipements nautiques, des équipements d'enseignement artistique, des bibliothèques-médiathèques et des cinémas présents sur le territoire ;

CONSIDERANT que cet intérêt communautaire doit être défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence ;

La commission Culture, Sport, Santé, Action sociale, Politique de la ville consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

VOTANTS : 87

POUR : 85

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

ARTICLE 1^{er} : déclare d'intérêt communautaire les équipements sportifs existants et en cours de réalisation suivants :

- la piscine Les Malassis à Bagnolet et sa salle de tennis de table
- le centre nautique Jacques Brel à Bobigny
- la piscine Michel Beaufort à Bondy et sa salle d'escrime
- la piscine Tournesol à Bondy
- la piscine Raymond Mulinghausen aux Lilas ainsi que le gymnase et les deux salles attenantes
- la piscine Fernand Blanluet au Pré Saint-Gervais, ses deux terrains de tennis extérieurs et la halle des tennis
- le stade nautique Maurice Thorez à Montreuil, le gymnase Colette Besson et la salle de musculation qui y sont intégrés

- la piscine écologique du Haut Montreuil
- la piscine Edouard Herriot à Noisy-le-Sec et ses salles annexes
- la piscine Leclerc à Pantin et sa salle de boxe
- le bassin Maurice Baquet à Pantin
- la piscine Jean Guimier à Romainville

ARTICLE 2 : déclare d'intérêt communautaire toute nouvelle création d'équipement aquatique sur le territoire d'Est Ensemble.

ARTICLE 3 : déclare d'intérêt communautaire les équipements d'enseignement artistique existants suivants :

- les conservatoires à rayonnement communal de Bagnolet, Bondy, Les Lilas, Noisy-le-Sec
- les conservatoires à rayonnement départemental de Montreuil, Pantin, Romainville
- l'école de musique du Pré Saint-Gervais
- l'école d'arts plastiques dite le Pavillon à Pantin

ARTICLE 4 : déclare d'intérêt communautaire toute nouvelle création d'équipement d'enseignement artistique sur le territoire d'Est Ensemble.

ARTICLE 5 : déclare d'intérêt communautaire les équipements d'enseignement artistique en cours de réalisation suivants :

- l'auditorium de Bondy
- le conservatoire de Noisy-le-Sec

ARTICLE 6 : déclare d'intérêt communautaire les bibliothèques-médiathèques existantes ainsi que leurs annexes :

- La bibliothèque Denis Diderot de Bondy
- La bibliothèque André Malraux des Lilas
- La bibliothèque François Mitterrand du Pré Saint-Gervais
- La bibliothèque Robert Desnos de Montreuil et ses trois bibliothèques de quartier
- La bibliothèque Elsa Triolet de Pantin et ses deux annexes

ARTICLE 7 : déclare d'intérêt communautaire toute nouvelle création de bibliothèque-médiathèque sur le territoire d'Est Ensemble.

ARTICLE 8 : déclare d'intérêt communautaire les cinémas existants suivants :

- Le Cin'Hoche de Bagnolet
- Le Magic Cinéma de Bobigny
- Le cinéma André Malraux de Bondy
- Le Théâtre du Garde-Chasse des Lilas
- Le Méliès de Montreuil
- Le Ciné 104 de Pantin
- Le Trianon de Noisy-le-Sec et Romainville

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « EST ENSEMBLE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Le nombre de conseillers communautaires en exercice est de 91
Séance du 13 décembre 2011

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 7 décembre 2011, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de M. Bertrand KERN.

La séance est ouverte à 19h00.

Etaient présents :

Bertrand KERN	Gérard COSME	Anne-Marie HEUGAS
Catherine PEYGE	Jacques CHAMPION	Laurent RIVOIRE
Sylvine THOMASSIN	Christian LAGRANGE	Pierre DESGRANGES
Patrick SOLLIER	Philippe GUGLIELMI	Nathalie BERLU
Daniel BERNARD (jusqu'à 20 h 30)	Mouna VIPREY	Dref MENDACI
Sylvie BADOUX	Alain MONTEAGLE	Abdelaziz BENAÏSSA
Corinne BENABDALLAH	Emeline LE BERE	Alice MAGNOUX
Salomon ILLOUZ	Waly YATERA	Bernard GRINFELD
Diven CASARINI	Monique SAMSON	Jacques JAKUBOWICZ
Ali ZAH	Maribé DURGEAT	Dalila MAAZAOU
Jamal AMMOURI	Sid-Hamed SELLES	Daniel GUIRAUD
Claude ERMOGENI	Marie-Geneviève LENTAIGNE	Roland CASAGRANDE
Pierre STOEBER	Elsa TRAMUNT	Jean-Claude DUPONT
Dominique VOYNET	Alexandre TUAÏLLON	Alain CALLES
Claude REZNIK	Johanna REEKERS	François MIRANDA
Stéphanie PERRIER	Nabil RABHI	Christine PASCUAL
Dominique ATTIA	Karim HAMRANI (jusqu'à 20h10)	Laurence CORDEAU
Nicole RIVOIRE	Marie-Rose HARENGER (à partir de 21h45)	Clément CRESSIOT
Christophe DELPORTE-FONTAINE	Jean-Paul LEFEBVRE	Gérard SAVAT (jusqu'à 21h10)
Alain PERIES	Philippe LEBEAU	Brigitte PLISSON
Françoise KERN (jusqu'à 19h30)	Mehdi YAZI-ROMAN	Dominique THOREAU
Patrice VUIDEL	Jean-Luc DECOBERT	Anna ANGELI
Mathias OTT	Laetitia DEKNUDT	Didier HEROUARD
Mariama LESCURE	Corinne VALLS	Raymond CUKIER (jusqu'à 22h30)
Asma GASRI	Nicole REVIDON (jusqu'à 23h30)	Bruno LOTTI
Htaya MOHAMED		

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir : Marc EVERBECQ à Abdelaziz BENAÏSSA, Daniel BERNARD à Corinne BENABDALLAH (à partir de 20 h 30), Laurent JAMET à Emeline LE BERE, Christine LACOUR à Jacques JAKUBOWICZ, Aline CHARRON à Alice MAGNOUX, Georgia VINCENT à Jean-Claude DUPONT, Varravaddha ONG à Sylvine THOMASSIN, Manuel MARTINEZ à Alexandre TUAÏLLON, Nouara MEKIRI à Nabil RABHI, Frédéric MOLOSSI à Mathias OTT, Karim HAMRANI à Nicole RIVOIRE (à partir de 20h10), Marie-Rose HARENGER à Clément CRESSIOT (jusqu'à 21h45), Gérard SAVAT à Jean-Paul LEFEBVRE (à partir de 21h10), Françoise KERN à Brigitte PLISSON (à partir de 19h30), Mackendie TOUPUISSANT à Sylvie BADOUX, Julien RENAULT à Claude ERMOGENI, Raymond CUKIER à Claude REZNIK (à partir de 22h30), Nicole REVIDON à Bruno LOTTI (à partir de 23h30).

Etaient absents : Brahim BENRAMDAN, Tony DI MARTINO, Nicole LEMAITRE, Carole BREVIERE.

Secrétaire de séance : Clément CRESSIOT

2011_12_13_28 : Déclaration d'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5216-5-II-6° et L5216-5-III,

VU l'arrêté préfectoral n°09-3597 du 22 décembre 2009 portant création de la Communauté d'agglomération,

VU l'arrêté préfectoral n°2011-0091 du 31 décembre 2010 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, et notamment leur article 5.5,

CONSIDERANT que la compétence optionnelle d'Est Ensemble en matière d'action sociale est subordonnée à la reconnaissance de son intérêt communautaire,

CONSIDERANT que cet intérêt communautaire doit être défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence,

La commission Culture, Sport, Santé, Action sociale, Politique de la ville consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

VOTANTS : 87

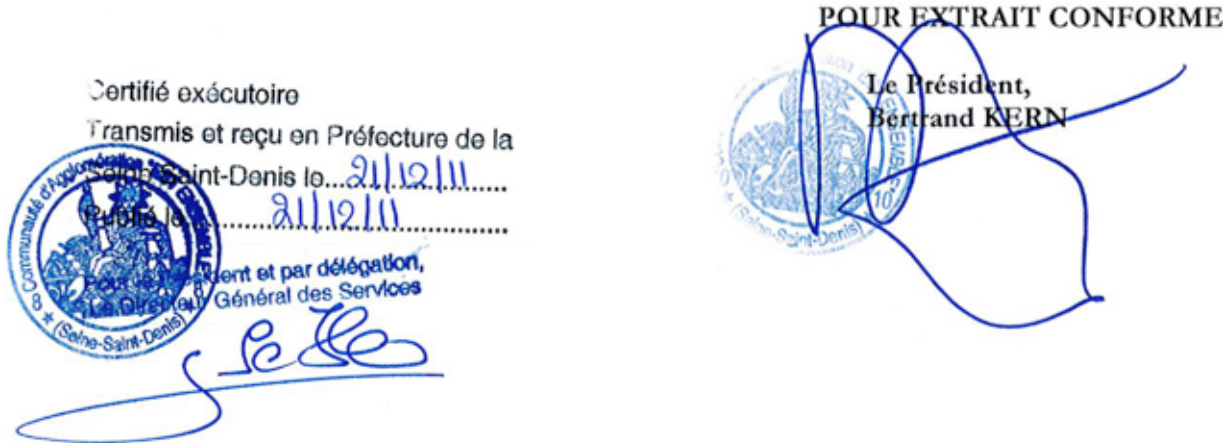
POUR : 87

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ARTICLE unique : déclare d'intérêt communautaire toute action nouvelle relative à l'analyse des besoins sociaux sur le territoire d'Est Ensemble.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « EST ENSEMBLE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Le nombre de conseillers communautaires en exercice est de 91
Séance du 13 décembre 2011

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 7 décembre 2011, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de M. Bertrand KERN.

La séance est ouverte à 19h00.

Etaient présents :

Bertrand KERN	Gérard COSME	Anne-Marie HEUGAS
Catherine PEYGE	Jacques CHAMPION	Laurent RIVOIRE
Sylvine THOMASSIN	Christian LAGRANGE	Pierre DESGRANGES
Patrick SOLLIER	Philippe GUGLIELMI	Nathalie BERLU
Daniel BERNARD (jusqu'à 20 h 30)	Mouna VIPREY	Dref MENDACI
Sylvie BADOUX	Alain MONTEAGLE	Abdelaziz BENAISSA
Corinne BENABDALLAH	Emeline LE BERE	Alice MAGNOUX
Salomon ILLOUZ	Waly YATERA	Bernard GRINFELD
Diven CASARINI	Monique SAMSON	Jacques JAKUBOWICZ
Ali ZAHI	Maribé DURGEAT	Dalila MAAZAOUI
Jamal AMMOURI	Sid-Hamed SELLES	Daniel GUIRAUD
Claude ERMOGENI	Marie-Geneviève LENTAIGNE	Roland CASAGRANDE
Pierre STOEBER	Elsa TRAMUNT	Jean-Claude DUPONT
Dominique VOYNET	Alexandre TUAILLON	Alain CALLES
Claude REZNIK	Johanna REEKERS	François MIRANDA
Stéphanie PERRIER	Nabil RABHI	Christine PASCUAL
Dominique ATTIA	Karim HAMRANI (jusqu'à 20h10)	Laurence CORDEAU
Nicole RIVOIRE	Marie-Rose HARENGER (à partir de 21h45)	Clément CRESSIOT
Christophe DELPORTE-FONTAINE	Jean-Paul LEFEBVRE	Gérard SAVAT (jusqu'à 21h10)
Alain PERIES	Philippe LEBEAU	Brigitte PLISSON
Françoise KERN (jusqu'à 19h30)	Mehdi YAZI-ROMAN	Dominique THOREAU
Patrice VUIDEL	Jean-Luc DECOBERT	Anna ANGELI
Mathias OTT	Laetitia DEKNUDT	Didier HEROUARD
Mariama LESCURE	Corinne VALLS	Raymond CUKIER (jusqu'à 22h30)
Asma GASRI	Nicole REVIDON (jusqu'à 23h30)	Bruno LOTTI
Htaya MOHAMED		

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir : Marc EVERBECQ à Abdelaziz BENAISSA, Daniel BERNARD à Corinne BENABDALLAH (à partir de 20 h 30), Laurent JAMET à Emeline LE BERE, Christine LACOUR à Jacques JAKUBOWICZ, Aline CHARRON à Alice MAGNOUX, Georgia VINCENT à Jean-Claude DUPONT, Varravaddha ONG à Sylvine THOMASSIN, Manuel MARTINEZ à Alexandre TUAILLON, Nouara MEKIRI à Nabil RABHI, Frédéric MOLOSSI à Mathias OTT, Karim HAMRANI à Nicole RIVOIRE (à partir de 20h10), Marie-Rose HARENGER à Clément CRESSIOT (jusqu'à 21h45), Gérard SAVAT à Jean-Paul LEFEBVRE (à partir de 21h10), Françoise KERN à Brigitte PLISSON (à partir de 19h30), Mackendie TOUPOUSSANT à Sylvie BADOUX, Julien RENAULT à Claude ERMOGENI, Raymond CUKIER à Claude REZNIK (à partir de 22h30), Nicole REVIDON à Bruno LOTTI (à partir de 23h30).

Etaient absents : Brahim BENRAMDAN, Tony DI MARTINO, Nicole LEMAITRE, Carole BREVIERE.

Secrétaire de séance : Clément CRESSIOT

2011_12_13_29 : Modification statutaire en vue d'étendre les compétences statutaires de la
Communauté d'agglomération Est Ensemble à différentes compétences supplémentaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-17, L5216-5 et L5216-7;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment son article L300-1 ;

VU l'article 46 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

VU l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

VU l'arrêté n° 09-3597 du 22 décembre 2009 portant création de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

VU l'arrêté préfectoral n°2011-0091 du 31 décembre 2010 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT la forte ambition d'Est Ensemble en matière notamment d'aménagement, de déplacements, de politique culturelle et sportive, d'environnement, d'enseignement et de recherche ;

CONSIDERANT que les compétences obligatoires et optionnelles dont dispose la Communauté d'agglomération dans ces champs ne permettent pas, à elles seules, de lui donner tous les leviers nécessaires à la mise en œuvre de cette ambition ;

CONSIDERANT, dès lors, la nécessité de modifier les statuts d'Est Ensemble pour doter la Communauté d'agglomération de compétences dites supplémentaires ou facultatives ;

La Commission Aménagement de l'espace, Déplacements mobilité urbaine, Ecologie urbaine et Eco-quartiers, Habitat, Habitat indigne, Affaires foncières et domaniales consultée,
La commission Culture, Sport, Santé, Action sociale, Politique de la ville consultée,
La commission Développement économique, Commerce-Artisanat, Emploi-insertion, Tourisme, Enseignement supérieur et Recherche, Affaires européennes et Coopération décentralisée consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

VOTANTS : 87

POUR : 87

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ARTICLE 1^{er} : Approuve l'extension des compétences de la Communauté d'agglomération aux compétences supplémentaires telles que définies aux articles suivants de la présente délibération

ARTICLE 2 : Approuve en conséquence d'ajouter un article 6 entre les articles 5 et 6 des statuts actuels (les articles 6 à 15 des statuts actuels restant inchangés dans leur contenu, seule leur numérotation étant décalée de 7 à 16, et libellés comme suit) :

« ARTICLE 6 : AUTRES COMPETENCES

La Communauté d'agglomération exerce en outre, au lieu et place de ses communes membres, les compétences suivantes : »

ARTICLE 3 : Approuve en outre d'insérer un paragraphe 6.1 au nouvel article 6 des statuts tels que prévu à l'article 2 de la présente délibération et libellé comme suit :

« 6.1 En matière d'aménagement et de politique foncière

Aménagement et politique foncière :

- Actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme :
 - o portant sur le territoire de deux communes au moins
 - o ou correspondant aux périmètres d'études suivants :
 - PNRQAD de Bagnolet
 - De la porte de Bagnolet à la colline de la Noue (au titre de l'aménagement d'une liaison urbaine)
 - RN3 / Canal de l'Ourcq à Bondy
 - Fort de Romainville (Les Lilas)
 - Eco quartier gare de Pantin – Quatre-chemins
 - Porte de l'Ourcq (Pantin)
 - Bassin de Pantin
- Constitution de réserves foncières en lien avec l'exercice de ses compétences »

ARTICLE 4 : Approuve en outre d'insérer un paragraphe 6.2 au nouvel article 6 des statuts tels que prévu à l'article 2 de la présente délibération et libellé comme suit :

« 6.2 En matière d'organisation des transports urbains

- Demande au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) qu'Est Ensemble soit désignée Autorité organisatrice de proximité (AOP)

ARTICLE 5 : Approuve en outre d'insérer un paragraphe 6.3 au nouvel article 6 des statuts tels que prévu à l'article 2 de la présente délibération et libellé comme suit :

« 6.3 En matière culturelle et sportive:

Organisation et soutien aux actions et manifestations culturelles et sportives intéressant l'ensemble de la Communauté d'agglomération »

ARTICLE 6 : Approuve en outre d'insérer un paragraphe 6.4 au nouvel article 6 des statuts tels que prévu à l'article 2 de la présente délibération et libellé comme suit :

« 6.4 En matière d'espaces verts :

- Gestion et entretien des espaces verts de plus de 5 hectares existants et en cours de réalisation suivants :
 - o Mail François Mitterrand de Bobigny
 - o Bois de Bondy

- o Parc Montreau à Montreuil
- o Parc des Beaumonts à Montreuil
- o Parc des Guillaumes à Noisy-le-Sec

- Création, gestion et entretien des espaces verts de plus de 5 hectares à créer sur le territoire communautaire

ARTICLE 7 : Approuve en outre d'insérer un paragraphe 6.5 au nouvel article 6 des statuts tels que prévu à l'article 2 de la présente délibération et libellé comme suit :

« 6.5 : En matière d'aménagement de la future base régionale de plein air et de loisirs

- Participer aux réflexions de la Région Ile-de-France sur les aménagements de la future base régionale de plein air et de loisirs,
- Procéder ou faire procéder à l'entretien des équipements et aménagements mis à disposition du public, à l'animation et à la gestion du patrimoine que constitue la base régionale de plein air et de loisirs de Romainville »

ARTICLE 8 : Approuve en outre d'insérer un paragraphe 6.6 au nouvel article 6 des statuts tels que prévu à l'article 2 de la présente délibération et libellé comme suit :

« 6.6 En matière d'enseignement et de recherche :

- Les actions d'accompagnement à la vie étudiante et au cursus de formation pour les lycéens, élèves des filières de formation professionnelle, et les étudiants vivant ou étudiant sur le territoire communautaire,
- Les actions de développement de l'enseignement supérieur et de l'offre de formation sur le territoire communautaire. »

ARTICLE 9 : La présente délibération sera transmise au maire de chaque commune membre de la Communauté d'agglomération pour que chaque conseil municipal se prononce sur ce transfert de compétence dans les conditions prévues à l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « EST ENSEMBLE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Le nombre de conseillers communautaires en exercice est de 91
Séance du 13 décembre 2011

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 7 décembre 2011, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de M. Bertrand KERN.

La séance est ouverte à 19h00.

Etaient présents :

Bertrand KERN	Gérard COSME	Anne-Marie HEUGAS
Catherine PEYGE	Jacques CHAMPION	Laurent RIVOIRE
Sylvine THOMASSIN	Christian LAGRANGE	Pierre DESGRANGES
Patrick SOLLIER	Philippe GUGLIELMI	Nathalie BERLU
Daniel BERNARD (jusqu'à 20 h 30)	Mouna VIPREY	Dref MENDACI
Sylvie BADOUX	Alain MONTEAGLE	Abdelaziz BENAISSA
Corinne BENABDALLAH	Emeline LE BERE	Alice MAGNOUX
Salomon ILLOUZ	Waly YATERA	Bernard GRINFELD
Diven CASARINI	Monique SAMSON	Jacques JAKUBOWICZ
Ali ZAHI	Maribé DURGEAT	Dalila MAAZAOUI
Jamal AMMOURI	Sid-Hamed SELLES	Daniel GUIRAUD
Claude ERMOGENI	Marie-Geneviève LENTAIGNE	Roland CASAGRANDE
Pierre STOEBER	Elsa TRAMUNT	Jean-Claude DUPONT
Dominique VOYNET	Alexandre TUAILLON	Alain CALLES
Claude REZNIK	Johanna REEKERS	François MIRANDA
Stéphanie PERRIER	Nabil RABHI	Christine PASCUAL
Dominique ATTIA	Karim HAMRANI (jusqu'à 20h10)	Laurence CORDEAU
Nicole RIVOIRE	Marie-Rose HARENGER (à partir de 21h45)	Clément CRESSIOT
Christophe DELPORTE-FONTAINE	Jean-Paul LEFEBVRE	Gérard SAVAT (jusqu'à 21h10)
Alain PERIES	Philippe LEBEAU	Brigitte PLISSON
Françoise KERN (jusqu'à 19h30)	Mehdi YAZI-ROMAN	Dominique THOREAU
Patrice VUIDEL	Jean-Luc DECOBERT	Anna ANGELI
Mathias OTT	Laetitia DEKNUDT	Didier HEROUARD
Mariama LESCURE	Corinne VALLS	Raymond CUKIER (jusqu'à 22h30)
Asma GASRI	Nicole REVIDON (jusqu'à 23h30)	Bruno LOTTI
Htaya MOHAMED		

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir : Marc EVERBECQ à Abdelaziz BENAISSA, Daniel BERNARD à Corinne BENABDALLAH (à partir de 20 h 30), Laurent JAMET à Emeline LE BERE, Christine LACOUR à Jacques JAKUBOWICZ, Aline CHARRON à Alice MAGNOUX, Georgia VINCENT à Jean-Claude DUPONT, Varravaddha ONG à Sylvine THOMASSIN, Manuel MARTINEZ à Alexandre TUAILLON, Nouara MEKIRI à Nabil RABHI, Frédéric MOLOSSI à Mathias OTT, Karim HAMRANI à Nicole RIVOIRE (à partir de 20h10), Marie-Rose HARENGER à Clément CRESSIOT (jusqu'à 21h45), Gérard SAVAT à Jean-Paul LEFEBVRE (à partir de 21h10), Françoise KERN à Brigitte PLISSON (à partir de 19h30), Mackendie TOUPUISSANT à Sylvie BADOUX, Julien RENAULT à Claude ERMOGENI, Raymond CUKIER à Claude REZNIK (à partir de 22h30), Nicole REVIDON à Bruno LOTTI (à partir de 23h30).

Etaient absents : Brahim BENRAMDAN, Tony DI MARTINO, Nicole LEMAITRE, Carole BREVIERE.

Secrétaire de séance : Clément CRESSIOT

2011_12_13_30 : Approbation de la charte de gouvernance relative aux opérations d'aménagement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5216-5-I-2° ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, et notamment leur article 4.2 ;

VU l'arrêté n° 09-3597 du 22 décembre 2009 portant création de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

CONSIDERANT la forte ambition d'Est Ensemble en matière d'aménagement de l'espace communautaire ;

CONSIDERANT le transfert d'opérations d'aménagement déclarées d'intérêt communautaire existantes et à créer ;

CONSIDERANT qu'une opération d'aménagement communautaire appelle une nécessaire coproduction entre la Communauté d'agglomération et la commune concernée par l'opération ;

CONSIDERANT le souhait d'associer très étroitement et très en amont les communes concernées à chaque étape des opérations d'aménagement communautaires ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

VOTANTS : 87

POUR : 87

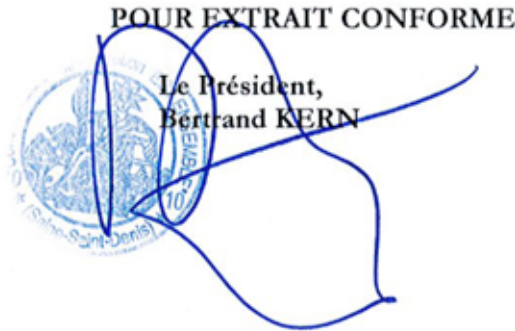
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE la charte de gouvernance relative aux opérations d'aménagement d'intérêt communautaire.

AUTORISE le Président d'Est Ensemble à la signer

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.





Rédaction

Le pacte territorial : Cabinets du Président d'Est Ensemble et des Maires des 9 villes membres

L'intérêt communautaire : Mission de définition de l'intérêt communautaire d'Est Ensemble

Conception et Mise en page : Pôle communication d'Est Ensemble

Février 2012